

# COMITE SYNDICAL

## Du 21/03/2023

### Procès-verbal *exhaustif*



## **Liste des présents :**

Mesdames BACLE, BETTEFORD, BUON-METAYER, BRUNEAU, ECOBICHON,

Messieurs ALLEAU, BALLOT, BARBIER, BIGNON, BOUDON, BOULAY Olivier, BOULAY Jean-Yves, BOURBAN, CHARLES, CLEREMBAUX, COUSIN, CRISON, de BALORRE, du LAC, FERARD, FERET, FORGET, FOYER, GANDIN, GARNIER, GAUDIN, GOUSSIN, GUTH, JARRY, HERBRETEAU, HEROUIN, LAIGRE, LANGE, LANGLIN, LANGLOIS Arnaud, LANGLOIS Paul, LEROUX, LOISEAU, MADELAINE, MALLET, OLIVIER, ORY, PETIT, RABACHE, RENAULT, RIBOT, RIGOUIN, RILLET, ROMAIN, SELLOS, SOUL, TRUILLET, VAN-HOORNE.

## **Liste des pouvoirs :**

- M. BRUNET donne pouvoir à M. GOUSSIN,
- M. CORBIN donne pouvoir à M. MESNIL,
- MME EL KHALEDI donne pouvoir à M. LOISEAU,
- M. GANIVET donne pouvoir à M. RILLET,
- M. GOUTTE donne pouvoir à M. du LAC,
- M. LERAT donne pouvoir à MME BETTEFORT,
- M. LURCON donne pouvoir à M. VAN-HOORNE,
- Mme PORQUET donne pouvoir à M. RENAULT,
- M. POULAIN donne pouvoir à M. BALLOT,
- MME TABARD donne pouvoir à M. LAIGRE.

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du comité syndical.**

## **Liste des excusés :**

Mesdames GAGET, LEROY,

Messieurs AUVRAY Bruno, AYAD, BORDERIE, BUREL, DUBREUIL, DUJARDIN, GODET, FERET, FOURNET, GOASDOUE, GODET, LEVEILLE, MOUSSET, NURY, QUELLIER, RODHAIN, SEGOUIN, VINET.

## **Message d'introduction**

## **L'ordre du jour du comité**

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 16/12/2022
2. Vote budgétaire :
  - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022
  - Approbation du budget supplémentaire 2023
3. Programmation :
  - Rapport d'activités 2022
  - Programmation 2023
4. Création d'un poste d'ingénieur par le SDE et inscription au tableau des emplois
5. Questions diverses avec une présentation de la synthèse des RPQS et d'une carte piézométrique.

### *1-Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16/12/2022*

Suite à l'envoi par mail le 31 janvier du procès-verbal de cette séance du comité syndical, comme aucune question ou remarque est émise, le président passe au vote

### **Le Procès-verbal du comité syndical du 16 décembre 2022 est adopté à l'unanimité**

#### *2-Vote budgétaire :*

*Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022*

Les délégués titulaires ont reçu par mail le vendredi 17 mars les documents comptables, ceux-ci sont présentés dans les pages suivantes.

<b>Compte administratif 2022</b>			
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>563 017,03 €</b>	<b>216 420,43 €</b>
	<b>60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>38 600,00 €</b>	<b>14 288,47 €</b>
60612	Energie - Electricité	1 000,00 €	
60622	Carburants	20 000,00 €	6 189,84 €
6027	Alimentation	100,00 €	27,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00 €	552,05 €
60636	Vêtements de travail	2 500,00 €	142,22 €
6064	Fournitures administratives (Impressions et fournitures de bureau)	10 000,00 €	7 377,36 €
	<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>405 917,03 €</b>	<b>180 372,88 €</b>
611	Contrat de prestations de services	20 000,00 €	14 936,43 €
614	Charges locatives,	50 000,00 €	36 350,35 €
61521	Entretien de terrains	20 000,00 €	7 680,00 €
61551	Entretien et réparations de matériel roulant	15 000,00 €	3 183,25 €
61558	Entretien et réparations d'autres biens mobiliers	1 000,00 €	0,00 €
6156	Maintenance (informatique)	25 000,00 €	24 999,07 €
6161	Primes d'assurances multirisques	6 500,00 €	3 370,82 €
617	Etudes et recherches ( captages prioritaires)	147 727,40 €	54 285,84 €
6182	Documentation générale et technique	3 000,00 €	1 517,50 €
6184	Versement à des organismes de formation ( captages prioritaires)	107 648,00 €	32 794,50 €
6185	Frais de colloques et séminaires	4 000,00 €	391,12 €
6188	Autres frais divers	6 041,63 €	864,00 €
	<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>109 500,00 €</b>	<b>21 166,08 €</b>
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00 €	0,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	10 000,00 €	2 820,00 €
6233	Foires et expositions	5 000,00 €	1 756,28 €
6236	Catalogues et imprimés	500,00 €	126,00 €
6238	Divers	5 000,00 €	300,00 €
6251	Voyages et déplacements	2 500,00 €	82,40 €
6256	Missions (des fonctionnaires)	10 000,00 €	4 023,89 €
6234	Réceptions	2 500,00 €	1 093,13 €
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00 €	7 741,02 €
6262	Frais de télécommunications	15 000,00 €	3 019,61 €
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	203,75 €
	<b>63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>593,00 €</b>
63512	Taxes foncières	3 000,00 €	593,00 €
6358	Autres taxes	3 000,00 €	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 000,00 €	
<b>Chapitre 012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>740 000,00 €</b>	<b>528 226,56 €</b>
6332	FNAL ( 0,1%)		16,00 €
6336	CNFPT-CDG ( 0,95 %-1,7%)		155,00 €
	<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>685 000,00 €</b>	<b>506 544,39 €</b>
6218	Personnel extérieur au service	685 000,00 €	506 544,39 €
	<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>21 511,17 €</b>
64131	Personnel non titulaire	30 000,00 €	15 862,17 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. dont AT/ PM (1,7%)	8 500,00 €	4 964,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	8 500,00 €	685,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00 €	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 000,00 €	
<b>Chapitre 65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>38 200,00 €</b>	<b>23 014,57 €</b>
65311	Indemnités des élus	10 000,00 €	6 953,77 €
65312	Frais de missions des élus	8 000,00 €	8 816,38 €
65313	Cotisations de retraite	2 000,00 €	126,00 €
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	2 000,00 €	
65568	Contribution aux organismes de regroupement (FNCCR)	7 000,00 €	7 117,29 €
65748	Subventions de fonctionnement à des personnes privées	5 000,00 €	
65888	Autres charges diverses de gestion courante	4 200,00 €	1,13 €
<b>Chapitre 67</b>	<b>CHARGES SPECIFIQUES</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 042</b>	<b>OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS</b>	<b>685 871,16 €</b>	<b>685 871,16 €</b>
6811	Dotations aux amortissements incorporels et corporels	685 871,16 €	685 871,16 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 087 088,19 €</b>	<b>1 453 532,72 €</b>



N° de compte	Compte administratif 2022 DEPENSES D INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
020	Dépenses imprévues	50 000,00 €	
<b>Chapitre 040</b>	<b>OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS</b>	<b>257 066,98 €</b>	<b>257 066,98 €</b>
1391	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables		
13918	Autres subventions (Agences de l'Eau SN et LB)	257 066,98 €	257 066,98
<b>Chapitre 041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2315	Installations techniques (travaux)	50 000,00 €	0
<b>Chapitre 16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>28 720,25 €</b>	<b>28 720,25 €</b>
16871	Etat et établissements nationaux (Agences de l'eau)	728,00 €	728,00
16876	Autres dettes établissements publics locaux	27 992,25 €	27 992,25
<b>Chapitre 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 202 435,26 €</b>	<b>554 502,19 €</b>
2031	Frais d'études ( PPC et ressources )	679257,24	214586,65
2032	Frais de recherches et de développement ( captages prioritaires)	450870,02	308720,5
2033	Frais d'insertion	10058,00	15685,64
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)-seqoya- site internet	61250,00	15509,4
2088	Autres immobilisations incorporelles	1000,00	0,00
<b>Chapitre 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>86 413,00 €</b>	<b>28 102,42 €</b>
2111	Terrains nus	28000,00	0,00
2158	Autres installations	0,00	806,78
21828	Matériel de transport	20000,00	0,00
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	10000,00	7319,96
21848	Mobilier	2000,00	3966,4
2188	Autres immobilisations corporelles (Matériel et outillage technique)	26413,00	16009,28
<b>Chapitre 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>312 938,80 €</b>
2315	Installations, matériel et outillages techniques (travaux - ressources)	850000,00	312938,80
238	Avance versées sur commandes d'immobilisations corporelles	50000,00	0,00
<b>Chapitre 27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>2 500,00 €</b>
275	Dépôts et cautionnements		2500,00
<b>Chapitre 45</b>	<b>COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE : MAITRISE d'OUVRAGE DELEGUEE</b>	<b>508 763,35 €</b>	<b>40 105,35 €</b>
<b>458</b>	<b>Opérations sous mandats</b>		
	Dossiers suivi par la cellule PPC	508763,35	40105,35
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 083 398,84 €</b>	<b>1 223 935,99 €</b>

N° de compte	Compte administratif 2022 RECETTES D INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
001	Excédent d'investissement reporté	1 858 411,12 €	1 858 411,12 €
021	Virement de la section de fonctionnement		
024	Produits des cessions d'immobilisation	4 152,00 €	
	<b>CHAPITRE 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 802,31 €</b>
10222	F. C. T. V. A.	0,00 €	56 802,31 €
	<b>CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>452 515,64 €</b>	<b>164 729,53 €</b>
131	Subventions d'équipement d'investissement rattachées aux actifs amortissables		
1313	Départements		6 351,00 €
1318	<b>Autres (Agences de l'Eau SN et LB)</b>	<b>452 515,64 €</b>	<b>158 378,53 €</b>
132	Agences de l'eau - Cp et PPC	292 515,64 €	158 378,53 €
1328	Agences de l'eau ressources	160 000,00 €	
	<b>CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
16876	Autres dettes établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €
	<b>CHAPITRE 041 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
238	Avances et acomptes versés	50 000,00 €	
	<b>CHAPITRE 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>685 871,16 €</b>	<b>685 871,16 €</b>
	<b>280 Amortissements des immobilisation incorporelles</b>	<b>366 199,85 €</b>	<b>366 199,85 €</b>
28031	Amortissements frais d'études	163 329,27 €	163 329,27 €
28032	Amortissements frais de recherche et de développement	187 216,78 €	187 216,78 €
28033	Amortissements frais d'insertion	3 480,21 €	3 480,21 €
28051	Amortissements des immobilisations incorporelles	12 173,59 €	12 173,59 €
28088	Autres amortissements incorporelles	0,00 €	
	<b>281 Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>319 671,31 €</b>	<b>319 671,31 €</b>
281531	Amortissements des réseaux d'adduction d'eau	288 743,34 €	288 743,34 €
28182	Amortissements des matériels de transport	5 576,58 €	5 576,58 €
28183	Amortissements des matériels de bureau et informatique	3 297,79 €	3 297,79 €
28184	Amortissements mobiliers	867,70 €	867,70 €
28188	Autres immobilisation corporelles	21 185,90 €	21 185,90 €
	<b>CHAPITRE 45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE : MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE</b>	<b>32 448,92 €</b>	<b>171 163,41 €</b>
	<b>458 Opérations sous mandats</b>	<b>32 448,92 €</b>	<b>171 163,41 €</b>
458	Collectivités		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 083 398,84 €</b>	<b>2 936 977,53 €</b>

Total des recettes de l'année 2022, hors excédents antérieurs : 1 078 566,41 €

Résultat 2022 déficitaire de : - 145 369,58 €



Le Président après avoir demandé s'il y avait des questions et qu'il ait été répondu que le compte administratif est présenté dans le document papier avec affectation des excédents, alors qu'à l'écran il est sans affectation, car ceux-ci n'ont pas encore été « voté ».

Comme il n'y a plus de questions, le président propose de voter le compte administratif.

Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité, il est aussi déclaré toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Le compte de gestion de M le Payeur départemental, comptable du SDE, est conforme à notre compte administratif. Le Président vous propose de voter le compte de gestion.

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour les membres

Le report des excédents de fonctionnement et d'investissement de l'année 2022 au budget supplémentaire 2023, en reprenant l'excédent de fonctionnement de 775 240,14 € au compte 002 (recette) sur l'exercice 2023 et l'excédent d'investissement de 1 713 041,54 € au compte 001 (recette) sur l'exercice 2023, est approuvé à l'unanimité.

*2-Vote budgétaire :*

*Approbation du budget supplémentaire 2023*



	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	BP 2023	Bs 2023	BP + BS Nouveau budget Global 2023
<b>Chapitre 21</b>	Virement à la section d'investissement	0,00 €		0,00 €
<b>Chapitre 011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>194 700,00 €</b>	<b>1 192 927,60 €</b>	<b>1 387 627,60 €</b>
	<b>60 ACHATS et VARIATION DES STOCKS</b>	<b>11 100,00 €</b>	<b>12 511,32 €</b>	<b>23 611,32 €</b>
60612	Energie - Electricité	500,00 €	0,00 €	500,00 €
60622	Carburants	6 500,00 €	1 611,32 €	8 111,32 €
60623	Alimentation ( produits non stockés)	100,00 €	900,00 €	1 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
60636	Vêtements de travail	500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
6064	Fournitures administratives (Impressions et fournitures de bureau)	3 000,00 €	7 000,00 €	10 000,00 €
	<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>159 700,00 €</b>	<b>1 144 216,28 €</b>	<b>1 303 916,28 €</b>
611	Contrat de prestations de services	15 000,00 €	162 240,00 €	177 240,00 €
614	Charges locatives,	35 000,00 €	6 176,28 €	41 176,28 €
61521	Entretien de terrains	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €
61551	Entretien et réparations de matériel roulant	2 500,00 €	2 000,00 €	4 500,00 €
61558	Entretien et réparations d'autres biens mobiliers	100,00 €	900,00 €	1 000,00 €
6156	Maintenance (informatique)	10 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €
6161	Primes d'assurances multirisques	3 500,00 €	500,00 €	4 000,00 €
617	Etudes et recherches	50 000,00 €	881 000,00 €	931 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	1 600,00 €	1 400,00 €	3 000,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	32 000,00 €	69 500,00 €	101 500,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
6188	Autres frais divers	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
	<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>22 300,00 €</b>	<b>36 200,00 €</b>	<b>58 500,00 €</b>
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00 €	29 000,00 €	30 000,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
6233	Foires et expositions	1 000,00 €	1 500,00 €	2 500,00 €
6236	Catalogues, imprimés et publications	200,00 €	300,00 €	500,00 €
6238	Divers	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	5 100,00 €	400,00 €	5 500,00 €
6234	Réceptions	1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00 €	2 500,00 €	8 500,00 €
6262	Frais de télécommunications	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	500,00 €	0,00 €	500,00 €
	<b>63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>
63512	Taxes foncières	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6358	Autres taxes	300,00 €	0,00 €	300,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00 €	0,00 €	300,00 €
<b>Chapitre 012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>560 402,47 €</b>	<b>172 224,03 €</b>	<b>732 626,50 €</b>
6332	FNAL ( 0,1%)	57,00 €	59,00 €	116,00 €
6336	CNFPT-CDG ( 0,95 %-1,7%)	1 510,50 €	0,00 €	1 510,50 €
	<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>412 865,97 €</b>	<b>87 134,03 €</b>	<b>500 000,00 €</b>
6218	Personnel extérieur au service	412 865,97 €	87 134,03 €	500 000,00 €
	<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>145 969,00 €</b>	<b>85 031,00 €</b>	<b>231 000,00 €</b>
64131	Personnel non titulaire	57 000,00 €	59 000,00 €	116 000,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. dont AT/ PM (1,7%)	29 969,00 €	23 031,00 €	53 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	29 000,00 €	3 000,00 €	32 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>Chapitre 65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>23 326,74 €</b>	<b>5 673,26 €</b>	<b>29 000,00 €</b>
65311	Indemnités de fonction	6 500,00 €	1 500,00 €	8 000,00 €
65312	Frais de missions et de déplacement	8 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €
65313	Cotisations de retraite	126,74 €	873,26 €	1 000,00 €
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
65568	Autres contributions ( FNCCR)	7 200,00 €	800,00 €	8 000,00 €
65748	Autres personnes de droit privé	500,00 €	0,00 €	500,00 €
65888	Autres	500,00 €	0,00 €	500,00 €
<b>Chapitre 67</b>	<b>CHARGES SPECIFIQUES</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00 €	0,00 €	500,00 €
<b>Chapitre 042</b>	<b>OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS</b>	<b>785 000,00 €</b>	<b>-40 938,29 €</b>	<b>744 061,71 €</b>
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporels et corporels	785 000,00 €	-40 938,29 €	744 061,71 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 563 929,21 €</b>	<b>1 329 886,60 €</b>	<b>2 893 815,81 €</b>



**Appel des cotisation 2023 - Budget supplémentaire du 21 mars 2023**

EPCI	Nombre d'abonnés 2021	Cotisation au nombre d'abonnés en € - 2023	Volume vendu en 2022 en m3	Cotisation aux volumes vendus en 2023 €	Participation totale 2023 en €
COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON	20 476	43 409,12 €	2 960 778	65 137,12 €	108 546,24 €
FLERS AGGLO	22 245	47 159,40 €	2 016 351	44 359,72 €	91 519,12 €
CDC DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE	2 156	4 570,72 €	203 412	4 475,06 €	9 045,78 €
CDC DES SOURCES DE L'ORNE	4 222	8 950,64 €	419 855	9 236,81 €	18 187,45 €
DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO	3 924	8 318,88 €	365 552	8 042,14 €	16 361,02 €
SIAEP DE L'ORTIER	1 096	2 323,52 €	138 493	3 046,85 €	5 370,37 €
SIAEP DU PERCHE SUD	5 740	12 168,80 €	569 994	12 539,87 €	24 708,67 €
SIAEP DE CHAMPOSULT	412	873,44 €	69 476	1 528,47 €	2 401,91 €
SIAEP DE LA REGION DE GACE	2 877	6 099,24 €	469 436	10 327,59 €	16 426,83 €
SIAEP DE LA ROULANDIERE	1 187	2 516,44 €	117 308	2 580,78 €	5 097,22 €
SIAEP DU BASSIN DE L'HUISNE	2 691	5 704,92 €	299 610	6 591,42 €	12 296,34 €
SIAEP DU MEILLON	1 106	2 344,72 €	132 799	2 921,58 €	5 266,30 €
SIAEP LA SOURCE-DE-COMMEAUX	1 281	2 715,72 €	108 401	2 384,82 €	5 100,54 €
SIAEP PERCH'EST	1 842	3 905,04 €	177 844	3 912,57 €	7 817,61 €
SIAEP MARCHAINVILLE - MOUSSONVILLIERS	389	824,68 €	54 452	1 197,94 €	2 022,62 €
SIAEP NOCE	5 753	12 196,36 €	531 203	11 686,47 €	23 882,83 €
SIAEP PASSAIS	2 627	5 569,24 €	227 146	4 997,21 €	10 566,45 €
SIAEP TRIGARDIERE	3 031	6 425,72 €	363 468	7 996,30 €	14 422,02 €
SIAEP VALLEE DE L'ORNE	2 483	5 263,96 €	218 464	4 806,21 €	10 070,17 €
SIAEP DE LA REGION DE LONGNY-AU-PERCHE	1 987	4 212,44 €	187 474	4 124,43 €	8 336,87 €
SIAEP DU HAUT PERCHE - DSP	7 617	16 148,04 €	826 479	18 182,54 €	34 330,58 €
SIAEP DU HAUT PERCHE - REGIE	1 507	3 194,84 €	146 012	3 212,26 €	6 407,10 €
SMAEP DU HOULME	7 758	16 446,96 €	544 924	11 988,33 €	28 435,29 €
SIAEP DU VAL-D'ECOUVES	2 205	4 674,60 €	206 137	4 535,01 €	9 209,61 €
SIE D'ANDAINE	3 087	6 544,44 €	580 332	12 767,30 €	19 311,74 €
SMAEP DE BAZOCHES-SUR-HOENE	1 556	3 298,72 €	143 132	3 148,90 €	6 447,62 €
SMAEP DE LA REGION D'ESSAY	919	1 948,28 €	86 628	1 905,82 €	3 854,10 €
SMAEP DE LA REGION DU MERLERAULT	3 451	7 316,12 €	399 759	8 794,70 €	16 110,82 €
SMAEP DU PIN-LA-GARENNE - COULIMER	1 119	2 372,28 €	114 908	2 527,98 €	4 900,26 €
SMAEP DE DOMFRONT	4 762	10 095,44 €	821 577	18 074,69 €	28 170,13 €
SMAEP DE PERVENCHERES	1 028	2 179,36 €	146 949	3 232,88 €	5 412,24 €
SMAEP DE GAPREE	1 104	2 340,48 €	139 107	3 060,35 €	5 400,83 €
SMAEP DE MOULINS-LA-MARCHE	922	1 954,64 €	84 609	1 861,40 €	3 816,04 €
SMAEP DE SAINT SAUVEUR-DE-CARROUGES	1 064	2 255,68 €	99 998	2 199,96 €	4 455,64 €
SMAEP DE LA REGION D'ARGENTAN - Argentan	6 439	13 650,68 €	589 247	12 963,43 €	26 614,11 €
SMAEP DE LA REGION D'ARGENTAN - Territoire rural	4 050	8 586,00 €	403 743	8 882,35 €	17 468,35 €
SMAEP DE VINGT-HANAPS	1 120	2 374,40 €	109 174	2 401,83 €	4 776,23 €
SAEP DU PERCHER - DSP	5 759	12 209,08 €	704 949	15 508,88 €	27 717,96 €
SAEP DU PERCHER - Régie	4 577	9 703,24 €	423 069	9 307,52 €	19 010,76 €
<b>Total EPCI</b>	<b>147 569</b>	<b>312 846,28 €</b>	<b>16 202 249</b>	<b>356 449,48 €</b>	<b>669 295,76 €</b>
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	2 018	4 278,16 €	235 422	5 179,28 €	9 457,44 €
BRETONCELLES	797	1 689,64 €	60 610	1 333,42 €	3 023,06 €
CANAPVILLE	145	307,40 €	14 570	320,54 €	627,94 €
COUDEHARD	71	150,52 €	17 584	386,85 €	537,37 €
GOUFFERN EN AUGÉ, service d'Aubry en Exmes	160	339,20 €	12 853	282,77 €	621,97 €
GOUFFERN EN AUGÉ, service Saint Pierre La Rivière Omméel	186	394,32 €	30 636	673,99 €	1 068,31 €
NEAUPHE SUR DIVE	109	231,08 €	22 012	484,26 €	715,34 €
SAINT HILAIRE-SUR-RISLE	242	513,04 €	21 110	464,42 €	977,46 €
SAINT LAMBERT-SUR-DIVE	91	192,92 €	9 144	201,17 €	394,09 €
TOURNAI-SUR-DIVE	179	379,48 €	14 105	310,31 €	689,79 €
TRUN	660	1 399,20 €	51 066	1 123,45 €	2 522,65 €
VILLEDIEU-LES-BAILLEULS	114	241,68 €	11 281	248,18 €	489,86 €
VIMOUTIERS	2 052	4 350,24 €	284 811	6 265,84 €	10 616,08 €
<b>Total communes</b>	<b>6 824</b>	<b>14 466,88 €</b>	<b>785 204</b>	<b>17 274,49 €</b>	<b>31 741,37 €</b>
<b>Total EPCI et communes</b>	<b>154 393</b>	<b>327 313,16 €</b>	<b>16 987 453</b>	<b>373 723,97 €</b>	<b>701 037,13 €</b>

INVESTISSEMENTS DEPENSES				
N° de compte	Intitulé	BP 2023	BS 2023	BP+BS Nouveau budget Global 2023
	Virement à la section de fonctionnement			
<b>Chapitre 040</b>	<b>OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS</b>	<b>190 000,00 €</b>	<b>-6 847,08 €</b>	<b>183 152,92 €</b>
1391	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables			
13918	Autres subventions (Agences de l'Eau SN et LB)	190 000,00 €	-6 847,08 €	183 152,92 €
<b>Chapitre 041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
2315	Installations techniques (travaux)	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>Chapitre 16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>28 720,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 720,25 €</b>
16871	Etat et établissements nationaux (Agences de l'eau)	728,00 €	0,00 €	728,00 €
16876	Autres dettes établissements publics locaux	27 992,25 €	0,00 €	27 992,25 €
<b>Chapitre 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>889 000,00 €</b>	<b>-678 000,00 €</b>	<b>211 000,00 €</b>
2031	Frais d'études ( PPC )	580 000,00 €	-440 000,00 €	140 000,00 €
2032	Frais de recherches et de développement ( captages prioritaires)	210 000,00 €	-200 000,00 €	10 000,00 €
2033	Frais d'insertion	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)-seqoya- site internet	80 000,00 €	-38 500,00 €	41 500,00 €
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
<b>Chapitre 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>72 028,00 €</b>	<b>91 972,00 €</b>	<b>164 000,00 €</b>
2111	Terrains nus	30 000,00 €	70 000,00 €	100 000,00 €
2158	Autres installations		5 000,00 €	5 000,00 €
21828	Matériel de transport	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
21848	Mobilier	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles (Matériel et outillage technique)	13 028,00 €	16 972,00 €	30 000,00 €
<b>Chapitre 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>656 972,00 €</b>	<b>1 244 770,32 €</b>	<b>1 901 742,32 €</b>
2315	Installations, matériel et outillages techniques (travaux - ressources)	606 972,00 €	1 244 770,32 €	1 851 742,32 €
238	Avance versées sur commandes d'immobilisations corporelles	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>Chapitre 27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
275	Dépôts et cautionnements		2 500,00 €	2 500,00 €
<b>Chapitre 45</b>	<b>COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE : MAITRISE d'OUVRAGE DELEGUEE</b>	<b>334 553,00 €</b>	<b>290 000,00 €</b>	<b>624 553,00 €</b>
<b>458 Opérations sous mandats</b>				
	Dossiers suivi par la cellule PPC	334 553,00 €	40 000,00 €	374 553,00 €
	Dossiers suivi par la cellule ressources		250 000,00 €	250 000,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 221 273,25 €</b>	<b>944 395,24 €</b>	<b>3 165 668,49 €</b>

INVESTISSEMENTS RECETTES				
N° de compte	Intitulé	BP 2023	BS 2023	BP+BS Nouveau budget Global 2023
<b>Chapitre 001</b>	Solde d'excédent de la section d'investissement reporté	0,00 €	1 713 041,54 €	1 713 041,54 €
<b>Chapitre 024</b>	Produits de cession d'immobilisation		4 012,24 €	4 012,24 €
<b>Chapitre 10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS</b>	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
10222	F. C. T. V. A.	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>Chapitre 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	331 720,25 €	-321 720,25 €	10 000,00 €
1313	Départements	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	<b>Autres (Agences de l'Eau SN et LB)</b>	<b>321 720,25 €</b>	<b>-321 720,25 €</b>	<b>0,00 €</b>
1318	Agences de l'eau - Cp et PPC	296 720,25 €	-296 720,25 €	0,00 €
1328	Agences de l'eau - ressources	25 000,00 €	-25 000,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	700 000,00 €	-700 000,00 €	0,00 €
16876	Autres dettes établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunt d'équilibre	700 000,00 €	-700 000,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 41</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
238	Avances et acomptes versés	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>Chapitre 40</b>	<b>OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS</b>	785 000,00 €	-40 938,29 €	744 061,71 €
		460 937,36 €	-41 160,24 €	419 777,12 €
28031	Amortissements frais d'études	217 965,52 €	-25 898,78 €	192 066,74 €
28032	Amortissements frais de recherche et de développement	218 853,21 €	-17 688,46 €	201 164,75 €
28033	Amortissements frais d'insertion	6 617,34 €	0,00 €	6 617,34 €
2805	Amortissements concession, droits similaires, brevets	17 501,29 €	2 427,00 €	19 928,29 €
28088	Autres amortissements incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>281</b>	<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>324 062,64 €</b>	<b>221,95 €</b>	<b>324 284,59 €</b>
281538	Amortissements des réseaux d'adduction d'eau	288 743,60 €	0,00 €	288 743,60 €
281828	Amortissements des matériels de transport	5 576,95 €	0,00 €	5 576,95 €
281838	Amortissements des matériels de bureau et informatique	4 207,79 €	4,99 €	4 212,78 €
281848	Amortissements mobiliers	1 363,50 €	0,00 €	1 363,50 €
28188	Autres immobilisation corporelles	24 170,79 €	216,96 €	24 387,75 €
<b>Chapitre 45</b>	<b>COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE : MAITRISE d'OUVRAGE DELEGUEE</b>	334 553,00 €	290 000,00 €	624 553,00 €
<b>458</b>	<b>Opérations sous mandats</b>			
	Collectivités	200 731,80 €	268 000,00 €	468 731,80 €
	Agences de l'eau	133 821,20 €	22 000,00 €	155 821,20 €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 221 273,25 €</b>	<b>944 395,24 €</b>	<b>3 165 668,49 €</b>

## Montant des amortissements pour l'année 2023

<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>			
Colonne1	Colonne2	Durée d'amortissement	Montant
28031	Etudes	5 ans	192 066,74 €
28032	Frais de recherche	5 ans	201 164,75 €
28033	Frais d'insertion	5 ans	6 617,34 €
28051	Logiciels	2 ans	19 928,29 €
28088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans	0,00 €
28182	Matériels de transport	8 ans	5 576,95 €
28183	Matériel de bureau et informatique	8 ans	4 212,78 €
28184	Mobilier	8 ans	1 363,50 €
28188	Autres immobilisations corporelles	5 ans	24 387,75 €
281531	Réseau divers d'eau	40 ans	288 743,60 €
	<b>TOTAL</b>		<b>744 061,71 €</b>

<b>TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES RECETTES TRANSFERABLES</b>					
		Montant	Durée de l'amortissement	date du dernier amortissement	Montant de l'amortissement
	<b>Amortissement des recettes de</b>	<b>2018</b>			
1318	Subventions autres transférables (AESN, AELB)	170 789,36 €	5 ans	2023	34 157,87 €
	<b>Amortissement des recettes de</b>	<b>2019</b>			
1318	Subventions autres transférables (AESN, AELB)	135 945,51 €	5 ans	2024	27 189,10 €
	<b>Amortissement des recettes de</b>	<b>2020</b>			
1318	Subventions autres transférables (AESN, AELB)	122 903,64 €	5 ans	2025	24 580,73 €
	<b>Amortissement des recettes de</b>	<b>2021</b>			
1318	Subventions autres transférables (AESN, AELB)	327 747,57 €	5 ans	2026	65 549,51 €
	<b>Amortissement des recettes de</b>	<b>2022</b>			
1318	Subventions autres transférables (AESN, AELB)	158 378,53 €	5 ans	2027	31 675,71 €
		<b>TOTAL</b>			<b>183 152,92 €</b>



## Proposition des Durées d'amortissement pour l'année 2023 :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		
Compte	intitulés	Durée d'amortissement
2031	Etudes	5 ans
2032	Frais de recherche	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
2051	Logiciels	2 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
217828	Matériels de transport	8 ans
217838	Matériel informatique	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans
21538	Autres réseaux	40 ans

AMORTISSEMENT DES RECETTES TRANSFERABLES	
intitulés	Durée d'amortissement
Subventions autres transférables (AESN, AELB)	5 ans

Le budget supplémentaire 2023 qui est soumis à votre avis fait apparaître, en section d'investissement, un montant total équilibré en recettes et en dépenses de **944 395,24 €**

Le budget supplémentaire de la section de fonctionnement est de **1 329 886,60 €**.

La participation totale des membres au fonctionnement, du fait de l'actualisation des données (abonnés et consommation) est en baisse de 14 214,18 €.

Pour les collectivités distributrices cela représente un coût de 4.54 € par abonné et par an ou de 0.043 € par M<sup>3</sup> vendu.

Ainsi par rapport à un prix moyen du M<sup>3</sup> facturé à l'abonné de 2.55 €, la contribution au SDE représente 1.69 % du montant de ce M<sup>3</sup> (2.55 €).

LE PRESIDENT propose de voter le budget supplémentaire 2023

[Le budget supplémentaire 2023 et les durées d'amortissement sont approuvés à l'unanimité.](#)

## 2-Vote budgétaire :

### Approbation des autorisations de programme

Il vous est proposé d'inscrire 290 000, 00 € au Budget supplémentaire pour la Maitrise d'œuvre déléguée pour les captages de Colombel et ceux les 3 captages de Vimoutiers qui viennent d'obtenir leur DUP. Ainsi que les travaux de régénération du captage de la Peltrie.

Compte 458- investissement BS 21 mars 2023- dépenses	
Collectivités	BS 21/03/2023
SIAP du Houleme	- €
Bagnoles DUP canalisation	- €
SIAEP de Gacé	- €
Cdc tinchebray interco	- €
Fers aggro	- €
SIAP Bassin de l'Huisne	- €
SIAEP de Marchainville La Butte aux Frileux	- €
Fers aggro indemnités à visance	- €
Fers aggro indemnités Val de Breuil	- €
CUA indemnités La Cour	- €
Cdc Domfront Tinchebray interco Pommeraie Vallée	- €
SIAEP Val d'Ecouves Colombel	10 000,00 €
Vimoutiers 3 captages, le Home Cutesson et Millaubourg	30 000,00 €
SIAEP du Haut Perche - forage de la peltrie	250 000,00 €
	<b>290 000,00 €</b>

En recette, il vous est proposé d'inscrire 268 000 € venant des collectivités et 22000 € venant des agences, le montant concernant les collectivités est proposé à la page suivante

Compte 458- investissement BS 21 mars 2023- recettes	
Part des Collectivités	BS 21/03/2023
SIAP du Houleme	- €
Bagnoles DUP canalisation	- €
SIEAP de Gacé	- €
Cdc tinchebray interco	- €
Fers aggro	- €
SIAP Bassin de l'Huisne	- €
SIAEP de Marchainville La Butte aux Frileux	- €
Fers aggro indemnités à visance	- €
Fers aggro indemnités Val de Breuil	- €
CUA indemnités La Cour	- €
Cdc Domfront Tinchebray interco Pommeraie Vallée	- €
SIAEP Val d'Ecouves Colombel	6 000,00 €
Vimoutiers 3 captages, le Home Cutesson et Millaubourg	12 000,00 €
SIAEP du Haut Perche - forage de la peltrie	250 000,00 €
	<b>268 000,00 €</b>

Président propose de délibérer sur les autorisations de programme

Les autorisations de programme sont adoptées à l'unanimité.

### 3-PROGRAMMATION

#### Rapport d'activité 2022 :

Le rapport d'activité 2022, fait l'objet d'un document séparé remis à votre arrivée, c'est un outil intéressant pour présenter à vos membres l'action du SDE. (Le rapport d'activité est joint en PJ du mail d'envoi du PV du 21 mars 2023 aux délégués titulaires)

Une action est présentée, dans le cadre des sujets divers il s'agit du bilan Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2021.

#### La programmation 2023

La programmation 2023 vous a été présentée dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire du 25 octobre 2022, puis lors du Budget Primitif 2023 voté le 16 décembre 2022. Il est complété dans le cadre de ce budget supplémentaire. Cette programmation en date du 21 mars 2023 donne lieu à un document qui a été remis en séance. (La programmation 2023 d'activité joint en PJ du mail d'envoi du PV du 21 mars 2023 aux délégués titulaires)

Les opérations de travaux et études se répartissent sur les chapitres suivants :

Réalisé 2022		Programmation 2023	
Ressource en eau et ouvrages de production	312 938,80 €	Ressource en eau et ouvrages de production	720 000,00 €
Immobilisations incorporelles	28 102,42 €	Immobilisations incorporelles	164 000,00 €
Périmètres de production	214 586,55 €	Périmètres de production	370 000,00 €
Captages prioritaires	308 720,50 €	Captages prioritaires	632 300,00 €
Intervention en MOD	40 105,35 €	Intervention en MOD	624 553,00 €
Immobilisation incorporelles autres	31 195,04 €	Immobilisation incorporelles autres	21 500,00 €
		Etudes de connaissances	176 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>935 648,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 708 353,00 €</b>

Il est à noter qu'une partie des interventions relatives aux captages prioritaires soit 440 000 € sont maintenant transférées sur le budget de fonctionnement

soit un total de 632 300 € inscrites en dépenses de fonctionnement, hors personnel pour ce bureau.

Pour celui de la protection des captages, une partie des dépenses qui étaient auparavant inscrites en investissement sont transférées au fonctionnement pour un total de 370 000 €.

De même pour les études en lien avec la connaissance de la ressource ou des études de sécurisation sectorielle prise en charge par le SDE, 176 000 € de dépenses sont maintenant inscrites sur le budget de fonctionnement.

Cette programmation a été inscrite au budget qui a été voté au début de cette assemblée.

Le Président propose de délibérer sur cette programmation.

La programmation 2023 est approuvée à l'unanimité, le Président est autorisé à lancer toutes les consultations nécessaires à cette programmation, à signer toutes les pièces relatives aux travaux ou études de la programmation, à demander toutes les subventions, en particulier auprès du Conseil Départemental de l'Orne, des Agences de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne, des Conseils départementaux voisins et des Conseils Régionaux.

#### *4-Création d'un poste par le Syndicat Départemental de l'Eau*

Madame Amandine GAYTON a été embauchée au grade d'ingénieur par le Centre de Gestion depuis le 14/11/2022 et mise à disposition du SDE au poste de chargée de mission de la gestion quantitative de la ressource en eau. Le centre de gestion ne peut prolonger ce contrat au-delà d'une année.

Cette mission consiste à la mise en place de l'observatoire AEP, qui va nécessiter plusieurs années avant d'être complètement opérationnel. Ce travail va être lancé auprès de chaque collectivité pour pouvoir disposer de ces données, sachant que certains captages ne sont pas équipés d'instruments de mesures à l'heure actuelle.

Ainsi, pour les besoins du Syndicat départemental de l'eau, ce contrat de travail nécessite une prolongation. Il vous est proposé que le SDE ouvre ce poste via un contrat de 3 ans. Il convient donc que le SDE crée un poste d'ingénieur chargé de mission de la gestion quantitative de la ressource en eau, susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement des articles L313-1 et L332-8 du Code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée

sur la grille d'ingénieur jusqu'au 11ème échelon selon la qualification et l'expérience. Il pourra bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant.

D'autre part, il appartient au Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne de créer et de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

<b>CADRES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)</b>
<b>FILIERE</b>			
<b>Ingénieurs</b>	<b>A</b>	<b>4</b>	<b>39 heures</b>
<b>Techniciens</b>	<b>B</b>	<b>4</b>	<b>39 heures</b>
<b>Apprenti</b>		<b>1</b>	<b>35 heures</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	

Cette délibération vous est soumise au regard :

- Du Code général de la fonction publique,
- Du décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
- De l'avis du Bureau syndical du 14 février 2023,

Le Président propose de délibérer

La création d'un poste d'ingénieur, susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement des articles L313-1 et L332-8 du Code général de la fonction publique dont la rémunération sera calculée sur la grille d'ingénieur jusqu'au 11ème échelon selon sa qualification et son expérience. Il pourra bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant, est approuvé à l'unanimité.

### **5- Question Diverses :**

#### ***Le bilan du Rapport annuel du Prix et de la Qualité des Services (RPQS) 2021***

L'intervention sur les RPQS est réalisée par Madame Sophie BOUREL-BARDIN ingénieure en charge des synthèses RPQS et de la valorisation de ces données dans l'observatoire.

Dans le cadre de notre programmation 2023 et notre mission d'appui aux membres, madame Bourel-Bardin a :

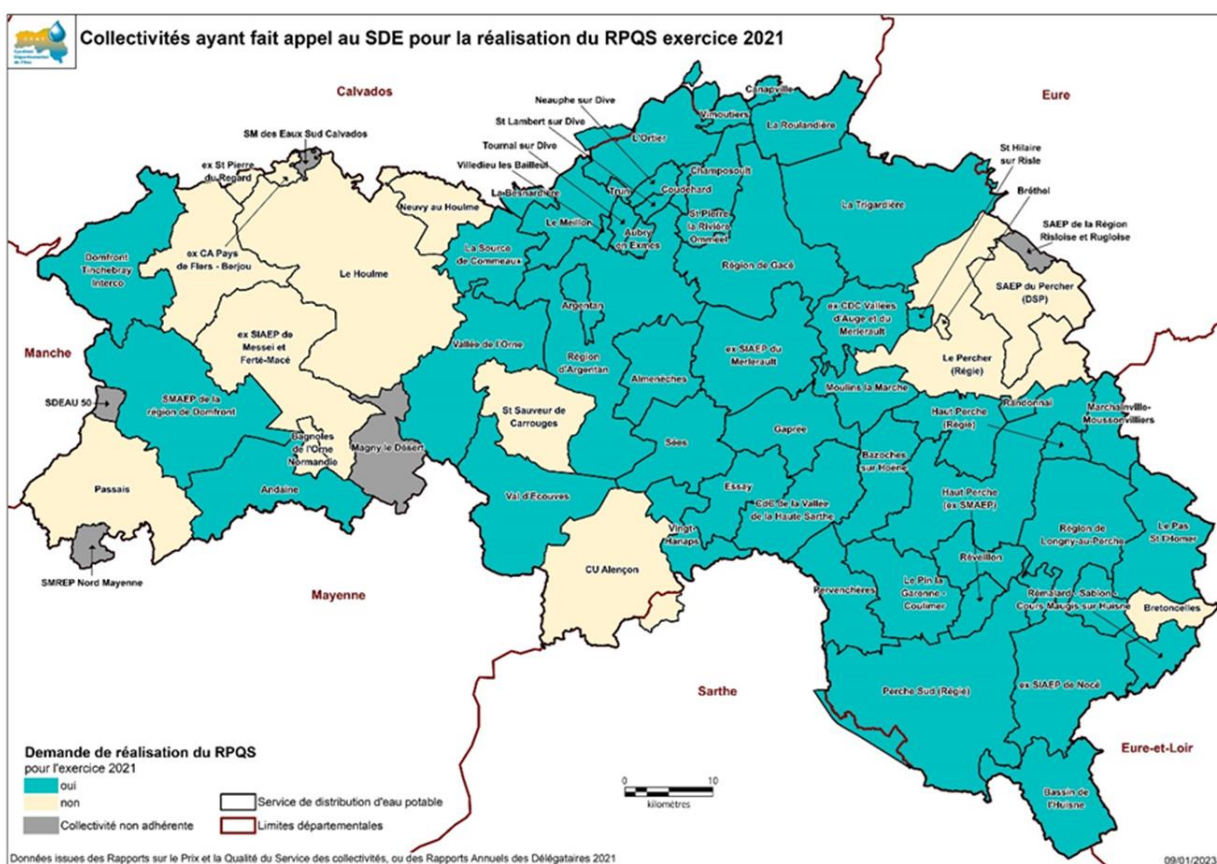
Organisée et est intervenue dans le cadre d'une formation d'une demie journée sur la maîtrise des données à saisir pour réaliser les RPQS.

La qualité de saisie collecte et de la saisie sont essentielles pour la viabilité des données.

De plus à destination des présidents, elle a rédigé un vadémécum, pour faciliter la présentation des RPQS lors de leur validation en assemblée, avec des points d'alerte et des indicateurs pour la gestion de la collectivité.

## 5-1/Présentation des données RPQS :

48 RPQS sont élaborés par le SDE pour accompagner les collectivités adhérentes.



## Mode de gestion des unités de distribution

Les modes de gestion présents dans le département de l'Orne sont :

- **La gestion directe (régie)** : la structure exploite elle-même son service d'eau avec son personnel. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion de la clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services publics pour certaines missions.
- **La gestion déléguée** (délégation de service public – DSP) : la collectivité confie contractuellement la gestion du service à une

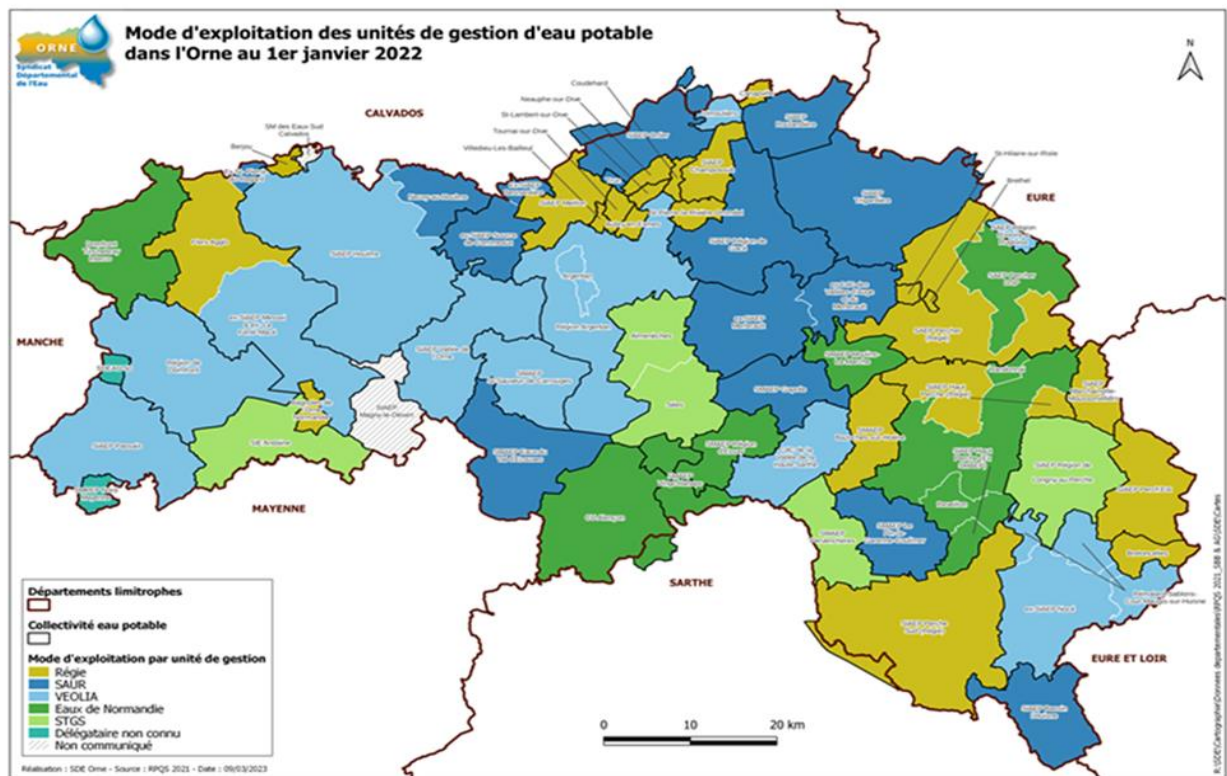
entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service.

## Mode de gestion des unités de distribution

LA SAUR est le fermier le plus représenté dans l'Orne en nombre d'entités de gestion.

VEOLIA et EAUX DE NORMANDIE sont les fermiers les plus représentés dans l'Orne en nombre de m<sup>3</sup> d'eau potable vendus

	Gestion déléguée				Gestion directe	Total
	SAUR	VEOLIA	Eaux de Normandie	STGS		
Nombre d'entités de gestion	15	12	9	5	21	62
Répartition en %	24.2%	19.3%	14.5%	8.1%	33.9%	100%
Nombre de volumes vendus en m <sup>3</sup>	2 561 695	5 178 801	5 078 543	1 319 143	3 649 245	17 787 427
Répartition en %	14,40	29,11	28,55	7,42	20,52	100,00



## Ressources en eau

L'eau potable distribuée dans l'ORNE provient principalement de l'eau potable produite par les stations de traitement d'eau de surface ou issue de captage d'eau souterraine.

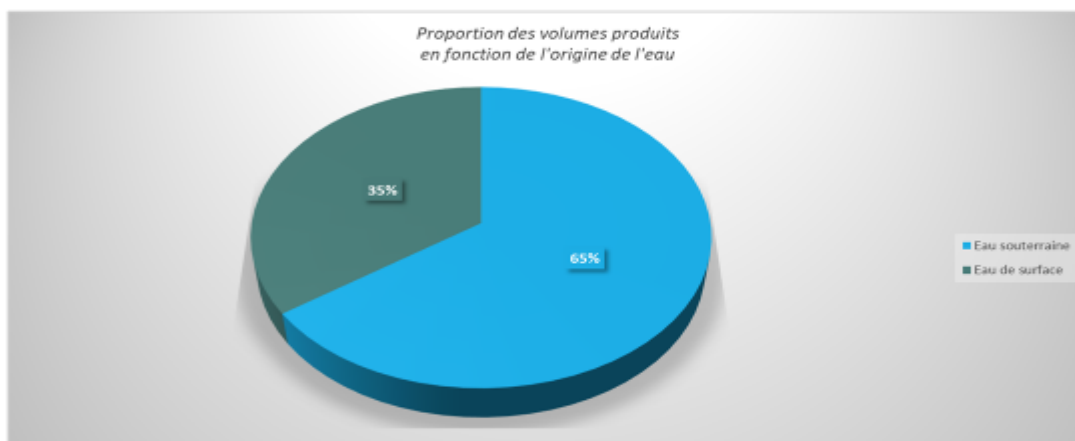
	Eau de surface	Eau souterraine	Total
Nombre de points de prélèvements exploités	10	158	168
Volumes produits [m <sup>3</sup> ]	7 536 797	14 165 033	

L'ORNE achète également de l'eau potable à des collectivités d'autres départements.

Si la plupart des ouvrages prélèvent dans les eaux souterraines, en volume la répartition entre eaux souterraines et eaux superficielles (cours d'eau) est la suivante :

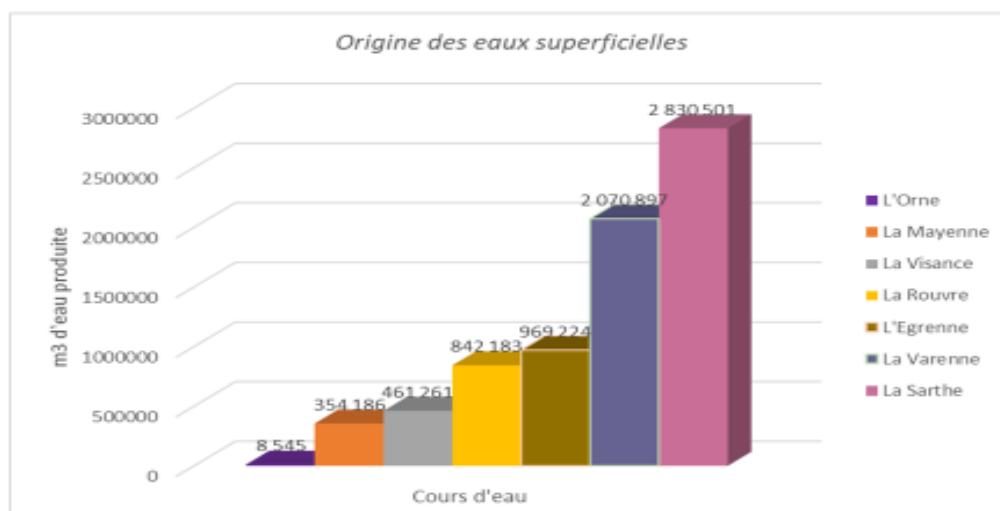
35 % des volumes d'eau produite dans le Département de l'ORNE le sont à partir des eaux superficielles

## Ressources en eau



Cette constatation s'explique par les prélèvements des grosses collectivités dans les cours d'eau, notamment Communauté Urbaine d'Alençon ou Flers Agglo.

## Eaux superficielles : origine





# Qualité des eaux distribuées

## Microbiologique

1 625 prélèvements microbiologiques ont été réalisés en distribution.

99,63 % sont conformes aux limites de qualité, ce qui correspond à 6 prélèvements non conformes au regard des paramètres.

	Exercice 2021	Mini	Moyenne	Max
P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	85,7 %	99,63%	100%

Globalement l'eau distribuée dans l'Orne est de **très bonne qualité bactériologique** - moins de 5 % de non-conformité- La conformité microbiologique au plan national en 2020 est de 98,4 %.

# Qualité des eaux distribuées

## Physico-chimique

1 995 prélèvements physico-chimiques ont été réalisés en distribution.

91,18 % sont conformes aux limites de qualité, ce qui correspond à 176 prélèvements non conformes au regard des paramètres.

		Mini	Moyenne	Max
Exercice 2020	Taux de conformité physico-chimique (%)	77,30%	98.15%	100%
Exercice 2021	Taux de conformité physico-chimique (%)	47,6%	91,18 %	100%

# Quelques chiffres

## Exercice 2021

- Volume produit : 23 108 995 m<sup>3</sup>
  - dont 20 550 830 m<sup>3</sup> à partir de ressources protégées par des périmètres de protection
  - et 2 558 165 m<sup>3</sup> non encore protégées
- Volume vendu aux abonnés : 17 835 608 m<sup>3</sup>
- Volume de service : 393 862 m<sup>3</sup>
- Volume sans comptage : 83 762 m<sup>3</sup>

## Rendement du réseau de distribution

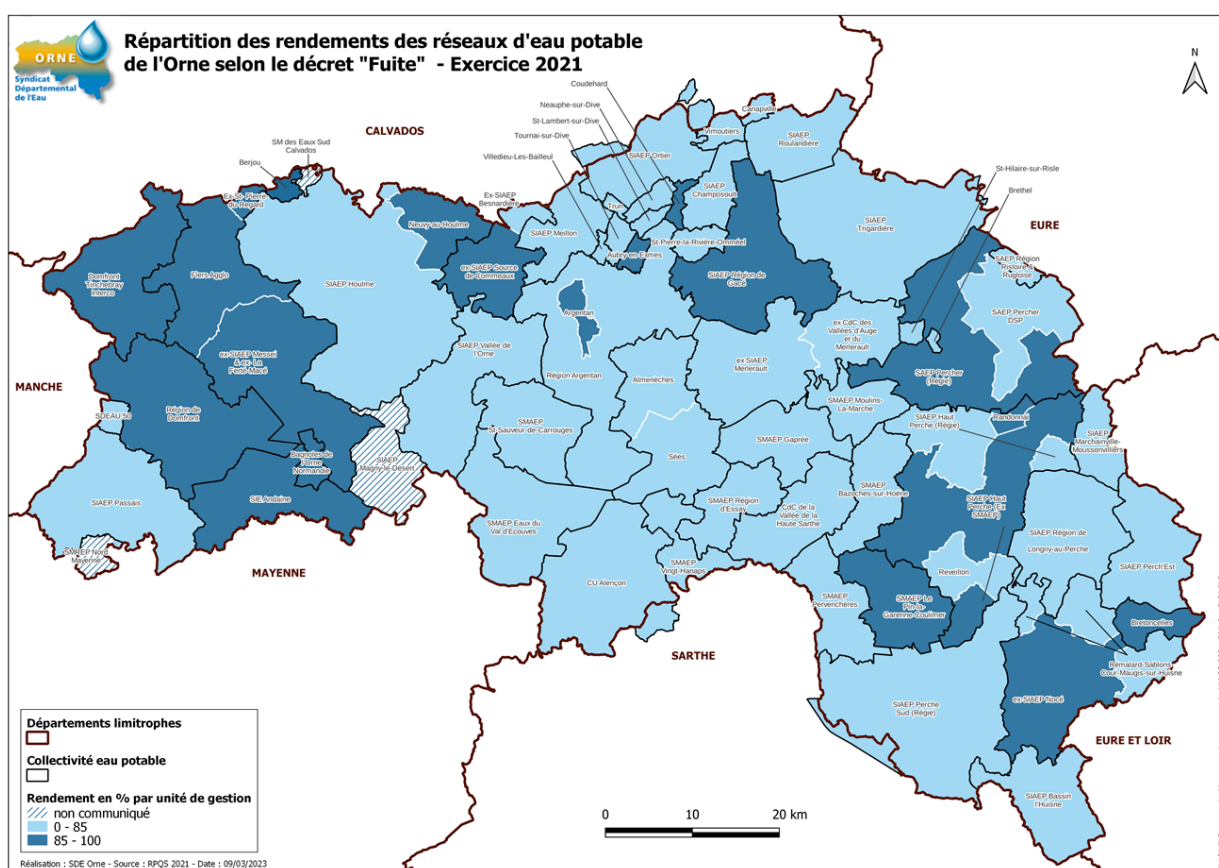
C'est le rapport entre :

Le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable)

Volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Le **rendement du réseau** de distribution moyen dans **l'Orne** est de **81,16 %** pour l'exercice 2021 (80,5% pour l'exercice 2020).

Le rendement du réseau de distribution moyen en **France** est de **80,4 %** (Données 2019)



Si le rendement seuil réglementaire n'est pas atteint, alors le rendement seuil est fixé comme étant :

$$R2 = 65 + 1/5 * ILC$$

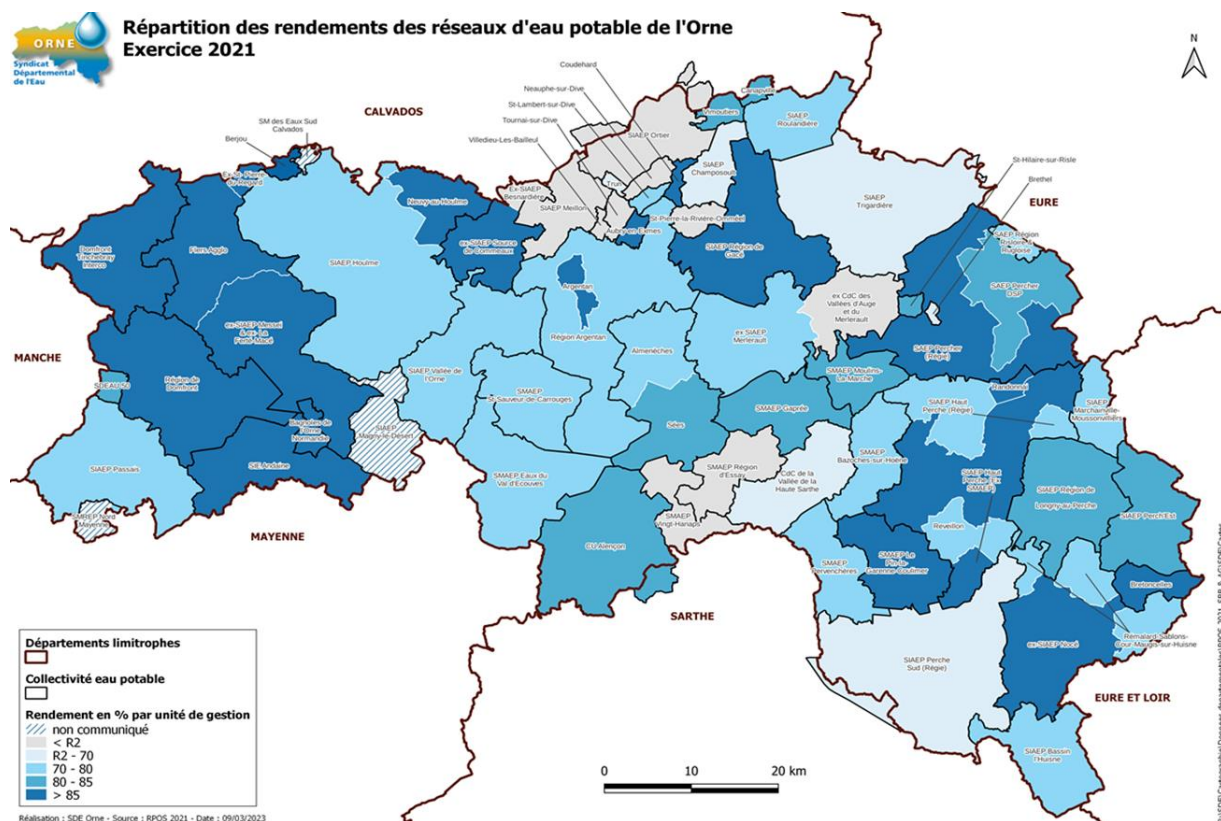
ILC : indice linéaire de consommation

Si le rendement de la collectivité < R2 ⇒ **non-conformité**

Nécessité pour la collectivité **d'établir un plan d'action** dans **les deux ans** suivant l'année pour laquelle le rendement insuffisant a été constaté.



## Répartition des rendements des réseaux d'eau potable de l'Orne Exercice 2021



## Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux d'eaux potables

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

En 2019, l'ICGP moyen français est de 100 points. Dans l'Orne, il se répartit comme suit :

Orne	Egal à 0	<40	> 40 et < 80	> 80 et < 100	≥ 100	Données non communiquées	Total
Nombre de services	0	3	5	33	21	1	63
en %	0%	4,8%	7,9%	52,4%	33,3%	1,6%	100%
Linéaires en km	0	649	356,08	5992,95	4 055,21	13,52	11 067 estimés
en %	0%	5,9%	3,2%	54,2%	36,6%	0,1%	100%

Ces résultats méritent d'être relativisés du fait du caractère complexe de cet indicateur se traduisant par une approximation perfectible de son mode de calcul par les collectivités.

## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

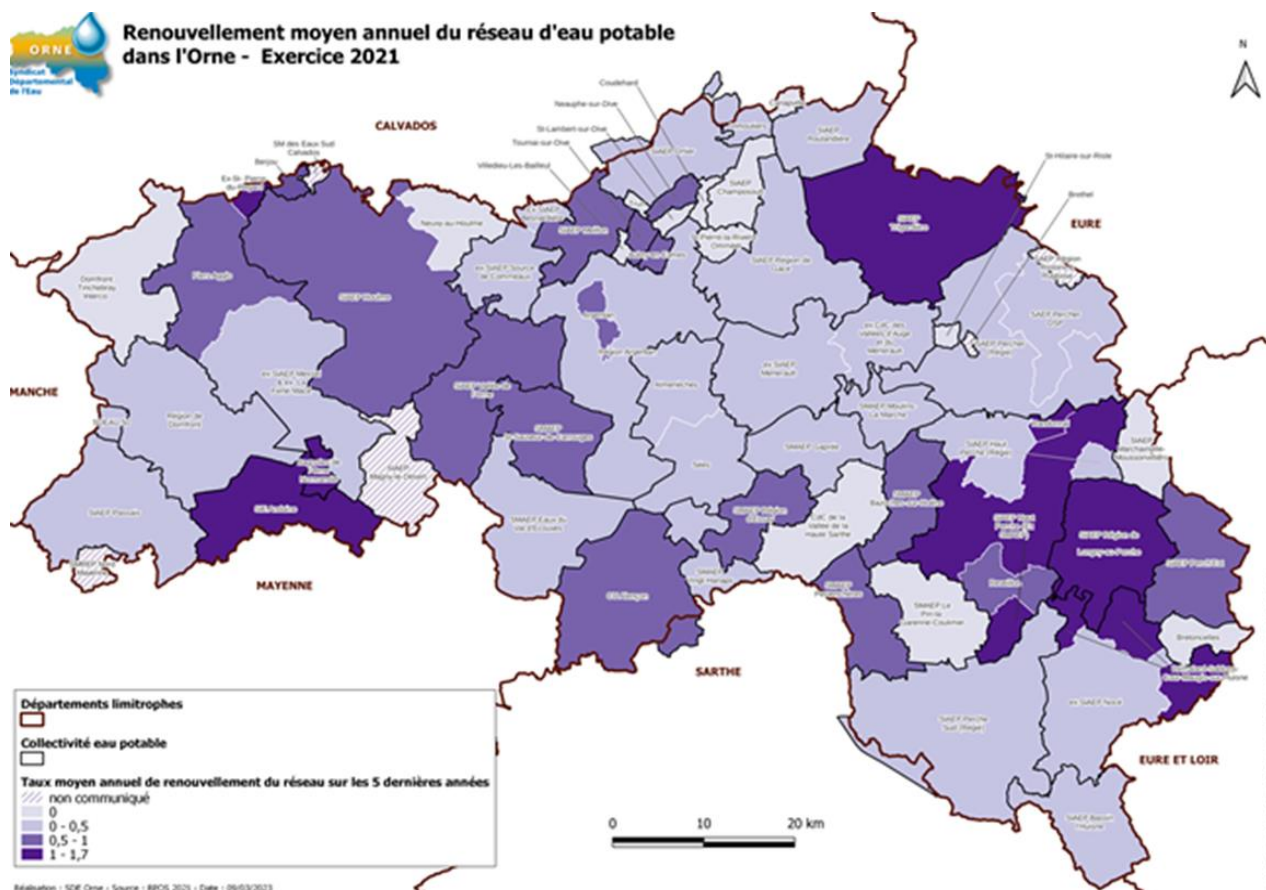
Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Longueur du réseau d'eau potable hors branchement dans l'Orne : **11 113 Km** ce qui représente environ **14 abonnés par km** de réseau d'eau potable

Pour l'Orne, le **taux de renouvellement moyen des réseaux est de 0,51 %** en 2021 (sur la base de 35 données) – [0,57 % en 2020]

En France, le taux de renouvellement moyen des réseaux est de 0,67 % (sur la base de 2 911 données en 2020).

N.B : Les indicateurs valorisés à zéro n'ont pas été pris en compte dans le calcul de ces deux taux, car ils impactent grandement le taux moyen de renouvellement.



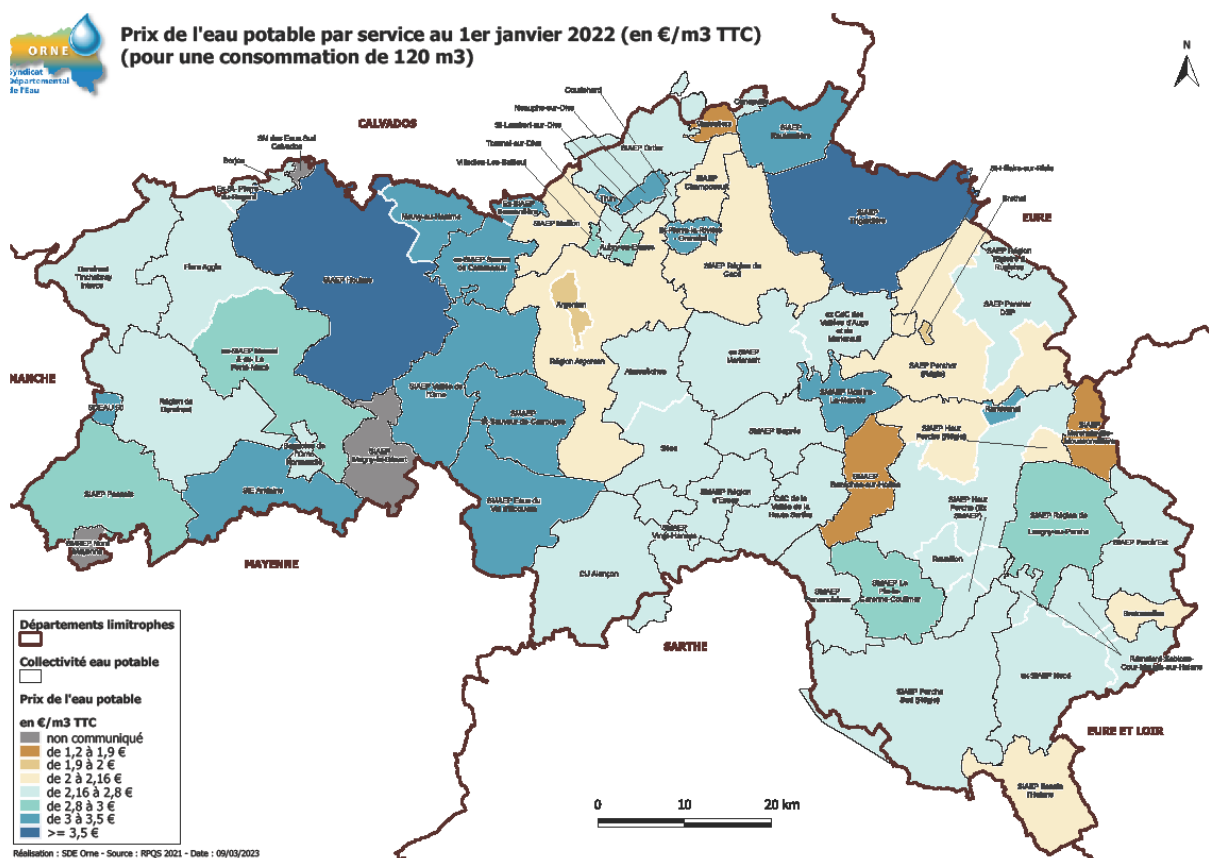
De tels taux correspondent à un renouvellement des conduites en moyenne tous les 200 ans, ce qui est très supérieur à la durée de vie que l'on peut en attendre (entre 50 et 80 ans pour une canalisation).

## Prix de l'eau potable (TTC) par service pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> au 01/01/2022

Au 1er janvier 2022, le **prix moyen de l'eau potable** dans l'Orne pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> s'élève à **2,54 € TTC**. Le prix de l'eau potable de l'Orne varie selon les services de 1,294 € à 3,739 € TTC / m<sup>3</sup>.

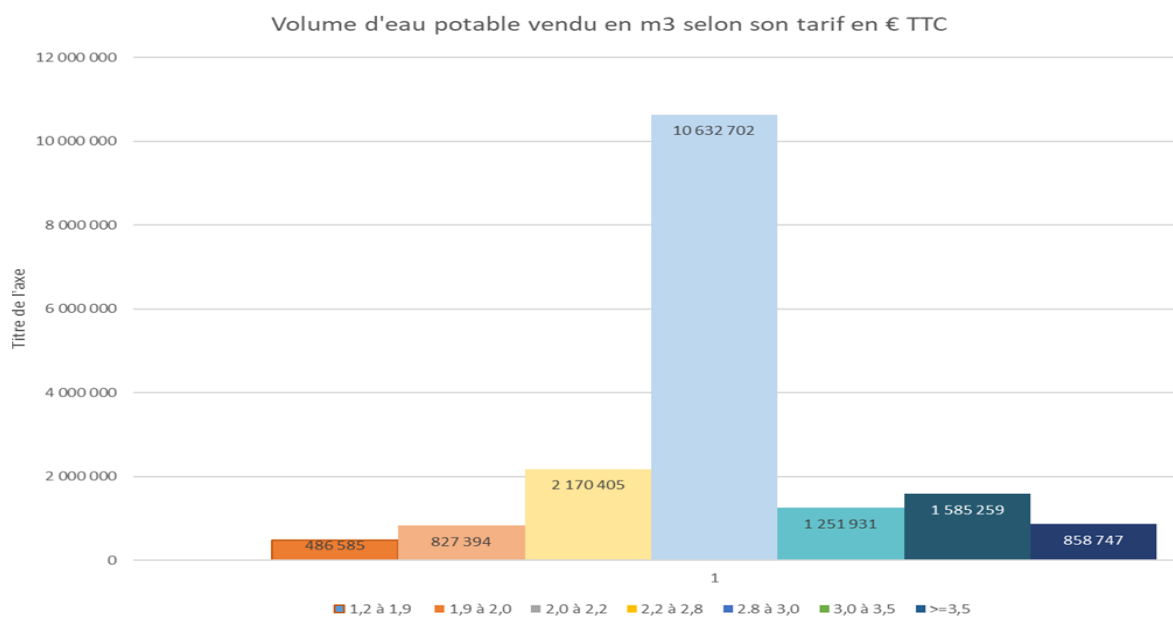
En 2021, le prix moyen de l'eau d'un service géré en **DSP** est plus élevé (**2,59 € TTC**) que celui d'un service **en régie** (**2,41 € TTC**).

Au niveau **national**, le **prix moyen du service d'eau potable** s'élève à **2,08 € TTC / m<sup>3</sup>**. Au niveau de la **Région Normandie**, il est de **2,29 € TTC/m<sup>3</sup>** [Données de 2019].



## Répartition des volumes d'eau potable consommés dans l'Orne en fonction du tarif de l'eau

La vente d'eau potable est en augmentation avec un volume vendu aux abonnés (domestiques et non domestiques) de 17 787 427 m<sup>3</sup> en 2021 soit 2,6 % d'augmentation.



### Pour une fiabilité des données présentées dans les RPQS

- Une formation pour les collectivités gérées en régie a eu lieu jeudi 16 mars 2023
- Pour les unités de distribution en DSP : nécessité pour le représentant de la collectivité de prendre connaissance du Rapport Annuel du Déléguataire et de faire apporter les corrections si nécessaire avant de le transmettre au SDE.
- Un vade-mecum sera remis à chaque collectivité afin de faciliter la compréhension des termes utilisés dans le RPQS et éclairer le représentant de la collectivité sur les dispositions à prendre au regard des valeurs des données et des différents indicateurs descriptifs et de performance de son service.



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est un document élaboré chaque année par chaque service d'eau afin de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Afin que l'assemblée délibérante de la collectivité puisse approuver le RPQS avant le 30 septembre de l'année N+1, il est important que l'exploitation des données et sa présentation soient préalablement préparées par le représentant de celle-ci (présent, absent). La valeur ajoutée de ce travail consiste un outil exploitable pour une analyse objectivée des performances du service d'eau potable. Pour l'y aider, le Service Départemental de l'Eau de l'Orne publie un vade-mecum ayant la vocation de faciliter la compréhension des termes utilisés et d'éclairer le représentant de la collectivité sur les dispositions à prendre.

Il est nécessaire, pour les collectivités en Régie :

- De déterminer les volumes consommateurs sans comptage
- De déterminer les volumes de service du réseau
- De déterminer les volumes prélevés, produits, consommés, les volumes de service et les volumes consommateurs sans comptage sur **une même et seule période de 365 jours**
- **Les relevés de compteurs doivent être réalisés sur une période la plus courte possible (quelques jours)**

Il est nécessaire, **pour les collectivités en Régie** d'obtenir de la part de la société prestataire du nettoyage et désinfection **ANNUEL** des baches et réservoirs, les volumes de service (= *au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de rinçage avant remise en service*) qui ont été nécessaires. **Ces volumes de service doivent apparaître sur le rapport d'intervention** qui doit vous être fourni immédiatement après l'intervention ou avec la facture.

### Rappel de la réglementation :

L'article R. 1321-56 du Code de la Santé Publique précise que : « les réservoirs équipant ces réseaux et installations doivent être vidés, nettoyés, rincés et désinfectés **au moins une fois par an**. »

Il est nécessaire, pour **les collectivités ayant des contrats de DSP**, de transmettre à leur société fermière :

- Les délibérations relatives aux tarifs de l'eau de l'exercice N+1
- Les plans de recollement afin que le nombre de km de réseau d'eau potable renouvelé soit intégré dans l'indice de performance P 107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable-
- Pour toutes les collectivités, il est important de :
- Prendre des délibérations lorsque les captages sont abandonnés afin que la base de données de l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement soit mise à jour.

ASTEE

### ESTIMATION DES VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES

Liste de principe à compléter par le service des eaux

	Volume utilisé par	Méthode d'estimation	Ordres de grandeur	
VOLUME CONSOMMATEURS SANS COMPTAGE	Essai PI/BI	Evaluer avec le SDIS le nombre d'essais par an X Durée X 60 m <sup>3</sup> /heure	7 à 10 m <sup>3</sup> /an/unité	
	Manœuvres incendie	Evaluer avec le SDIS : Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m <sup>3</sup> /heure		
	Espace vert sans compteur	Deux méthodes possibles en collaboration avec Services des Espaces verts :		
		Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer	Equipement de 10% des bornes avec des compteurs et extrapolation	
	Fontaines sans compteur	Deux méthodes possibles :		
		Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type	Equipement de 10% des fontaines avec des compteurs et extrapolation	
	Lavage de la voirie	Avec Engins : Nb de camions x Nb rotations de camion/jour x Nb de jours de travail	Par bouche de lavage : Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer	2 m <sup>3</sup> /Rotation/ Camion
Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir		2 à 5 m <sup>3</sup> par jour et par unité	
VOLUME DE SERVICE DU RESEAU	Nettoyage des réservoirs	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de rinçage avant remise en service.		
		Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m <sup>3</sup>		
	Purge et lavage des conduites	Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : - Nb de purges X Durée X 2,5 m <sup>3</sup> /h - Purges hors gel : 0,3 m <sup>3</sup> /heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
	Surpresseurs et pissettes	Nombres de pompes X Débit à estimer ou nombre de pissettes X débit à estimer		90m <sup>3</sup> /an/pompe
	Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne	Nombre d'analyseurs X Débit à estimer		65 à 80 l/h, soit 570 à 700 m <sup>3</sup> /an/Analyseur
Autres consommations pour raison de service	Normalement marginal, sauf cas particulier à justifier. Exemple : mise en décharge pour problèmes de qualité			

PI/BI : poteaux / bornes incendie ; SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

MEDAD- fiche détaillée : données et indicateurs des annexes V et VI du CGCT

## **Assistance suite aux inspections et visites de captages :**

En 2022, le SDE a assisté les collectivités dans le suivi des actions correctives à effectuer suite aux inspections réalisées par l'Agence Régionale de la Santé et la DDT.

Deux dossiers permettant la régularisation de forages de prélèvements suivants ont été élaborés courant 2022 par le SDE :

- « Feugerets F2 » du SIAEP du Perche Sud
- « Frestinière F2 » du SIAEP de la Région du Merlerault

Le dossier relatif au forage « Frestinière F2 » a été déposé auprès des services de l'Etat. S'en sont suivis la signature de deux arrêtés modificatifs pour la « Frestinière F2 » début mars 2023.

Le dossier « Feugerets F2 » sera déposé prochainement.

## **Rappel de la réglementation :**

Article 11 de l'arrêté ministériel « forages » du 11 septembre 2003

« Les forages, puits, ouvrages souterrains utilisés pour la surveillance ou le prélèvement d'eau situés dans les périmètres de protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine et ceux qui interceptent plusieurs aquifères superposés, doivent faire l'objet d'une inspection périodique, au minimum tous les dix ans, en vue de vérifier l'étanchéité de l'installation concernée et l'absence de communication entre les eaux prélevées ou surveillées et les eaux de surface ou celles d'autres formations aquifères interceptées par l'ouvrage. Cette inspection porte en particulier sur l'état et la corrosion des matériaux tubulaires (cuvelages, tubages ...). Le déclarant adresse au préfet, dans les trois mois suivant l'inspection, le compte rendu de cette inspection. »

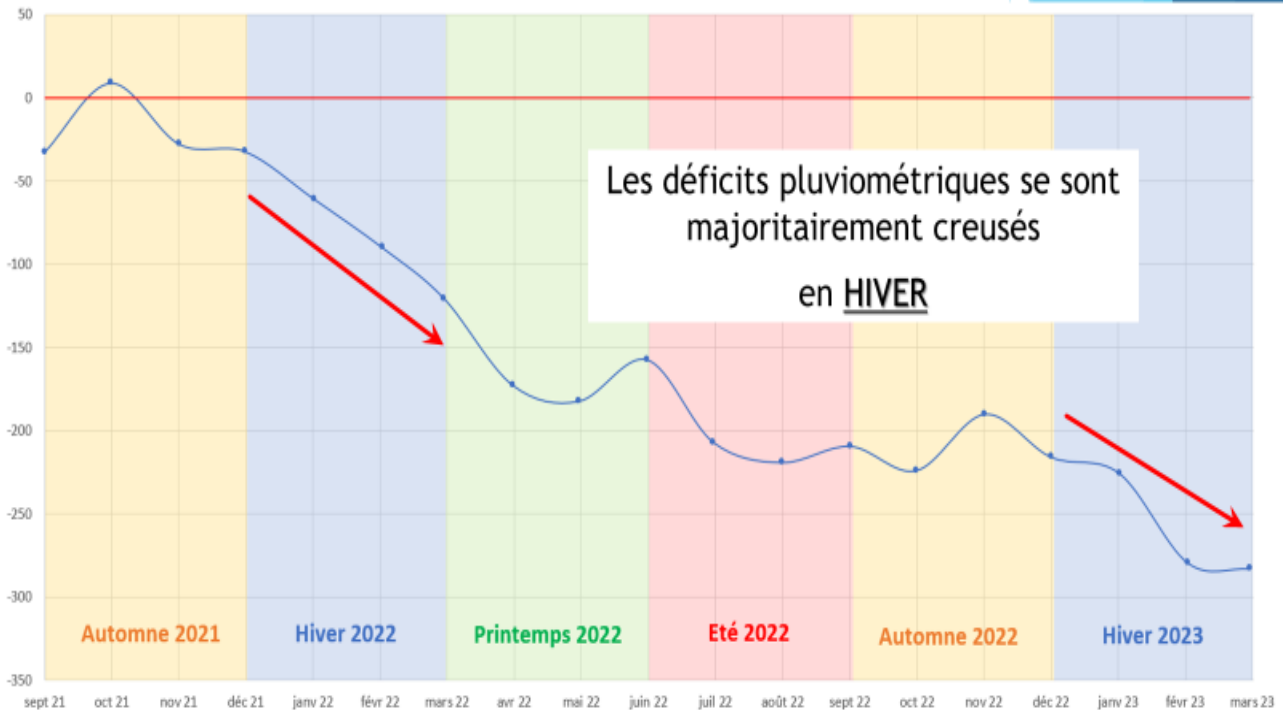


## 5-2/Bilan hydrographique :

### 1) PLUVIOMETRIE

Pluviométrie à Alençon - Evolution de l'écart à la normale en mm

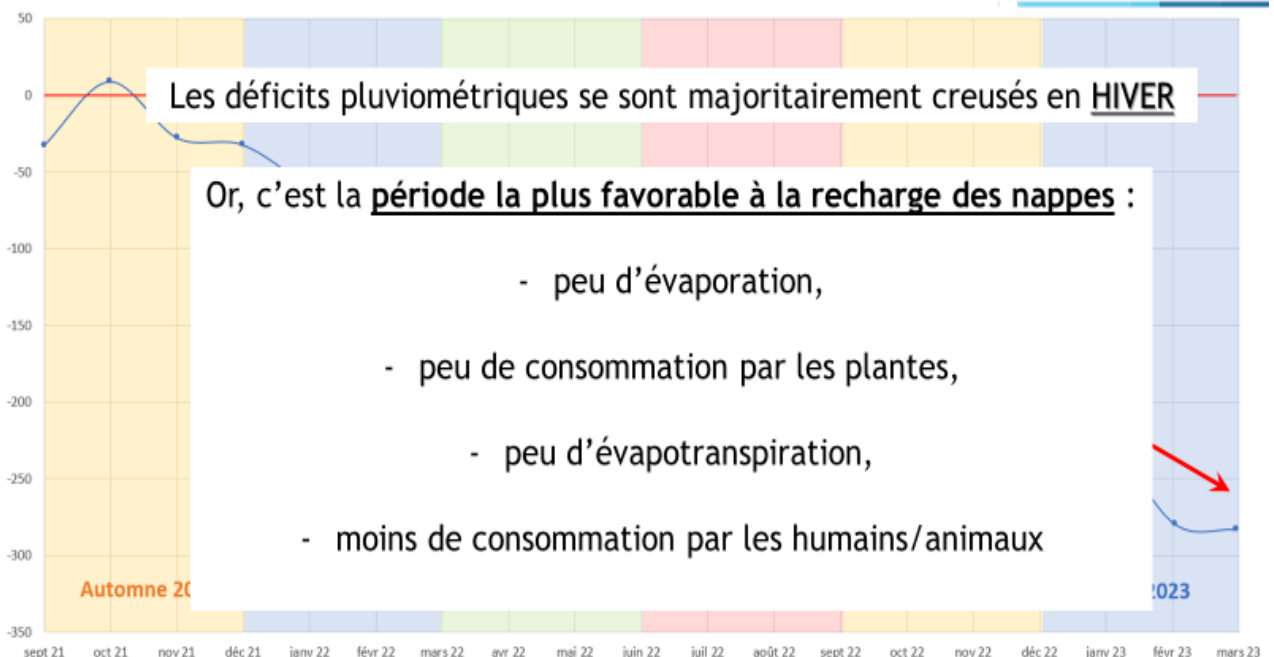
Cumuls des écarts mensuels depuis septembre 2021 (début d'année hydrologique, avec une situation proche des normales)



### 1) PLUVIOMETRIE

Pluviométrie à Alençon - Evolution de l'écart à la normale en mm

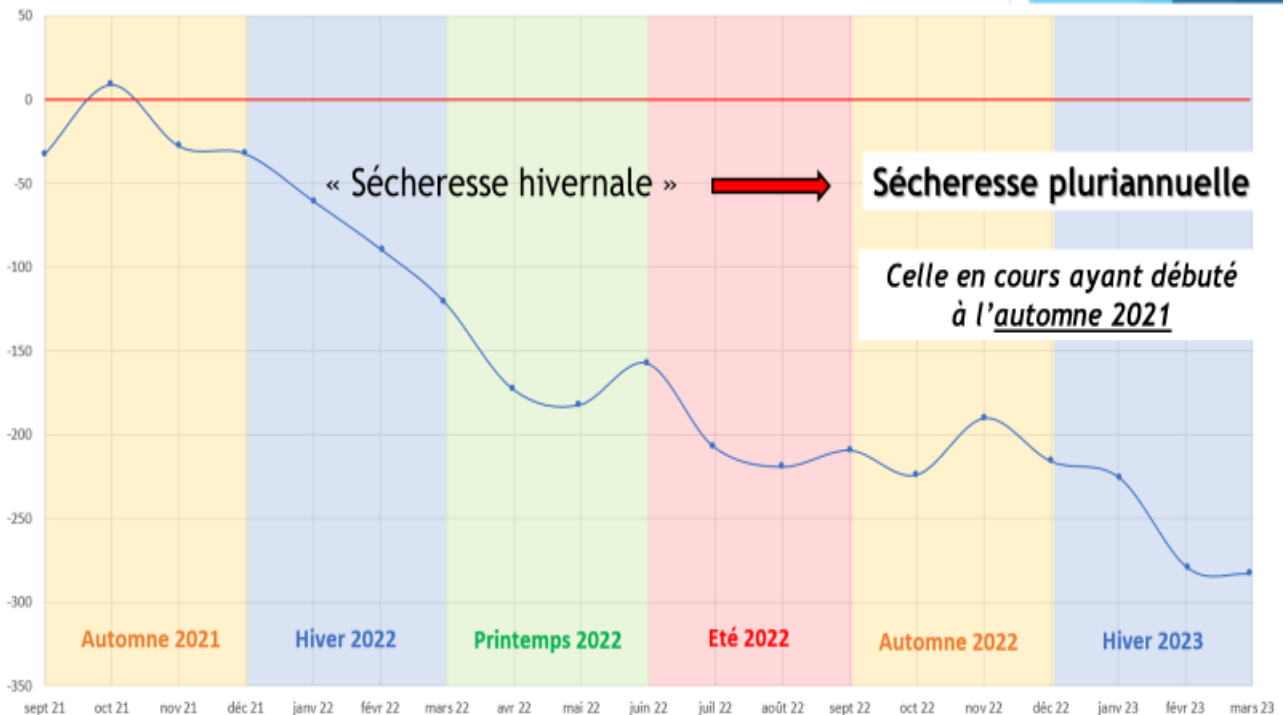
Cumuls des écarts mensuels depuis septembre 2021 (début d'année hydrologique, avec une situation proche des normales)



## 1) PLUVIOMETRIE

Pluviométrie à Alençon - Evolution de l'écart à la normale en mm

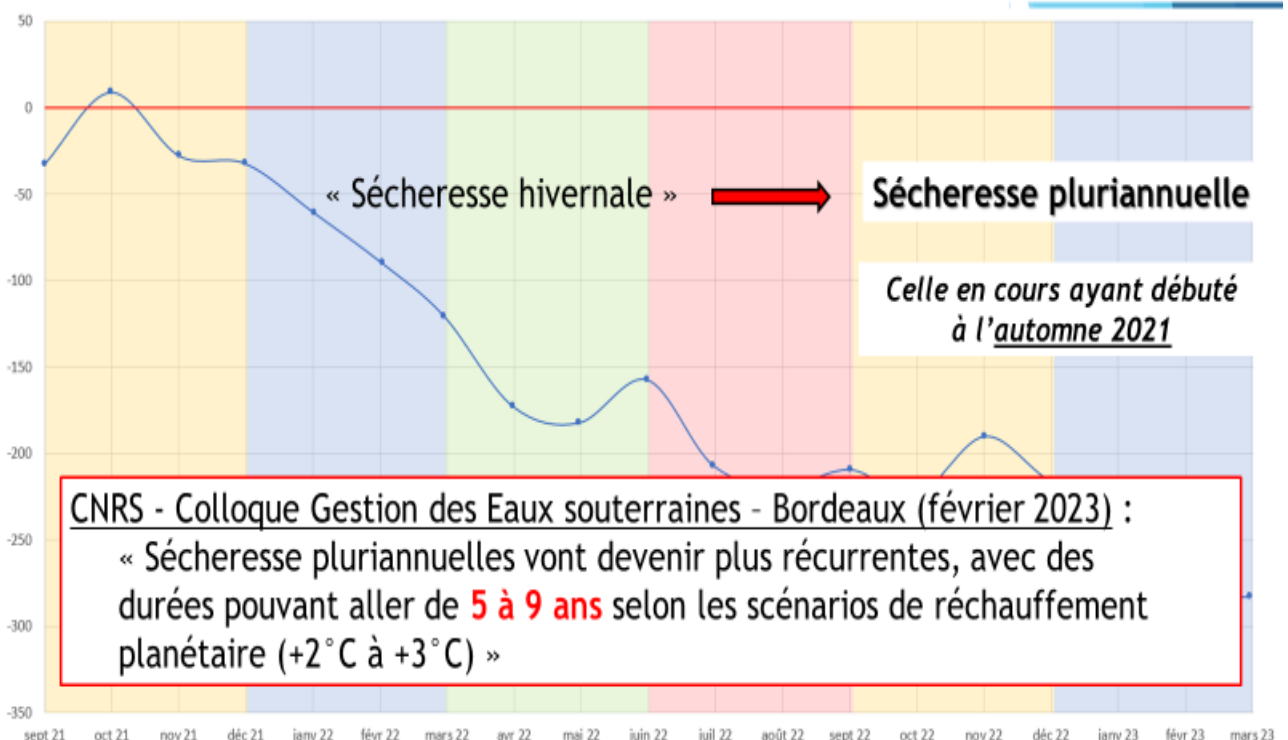
Cumuls des écarts mensuels depuis septembre 2021 (début d'année hydrologique, avec une situation proche des normales)



## 1) PLUVIOMETRIE

Pluviométrie à Alençon - Evolution de l'écart à la normale en mm

Cumuls des écarts mensuels depuis septembre 2021 (début d'année hydrologique, avec une situation proche des normales)

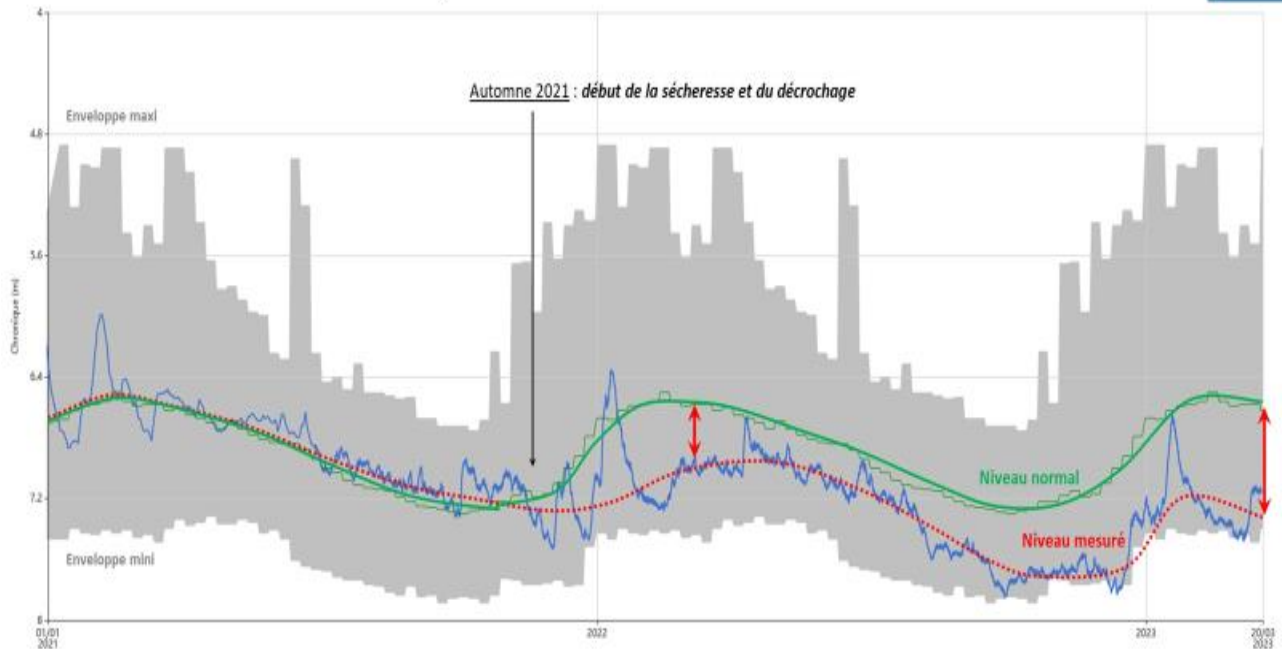


CNRS - Colloque Gestion des Eaux souterraines - Bordeaux (février 2023) :  
« Sécheresse pluriannuelles vont devenir plus récurrentes, avec des durées pouvant aller de 5 à 9 ans selon les scénarios de réchauffement planétaire (+2°C à +3°C) »

## 2) PIEZOMETRIE - Exemple de suivis piézométriques

Piézomètre à Alençon - Calcaires du Bajocien-Bathonien (Jurassique)

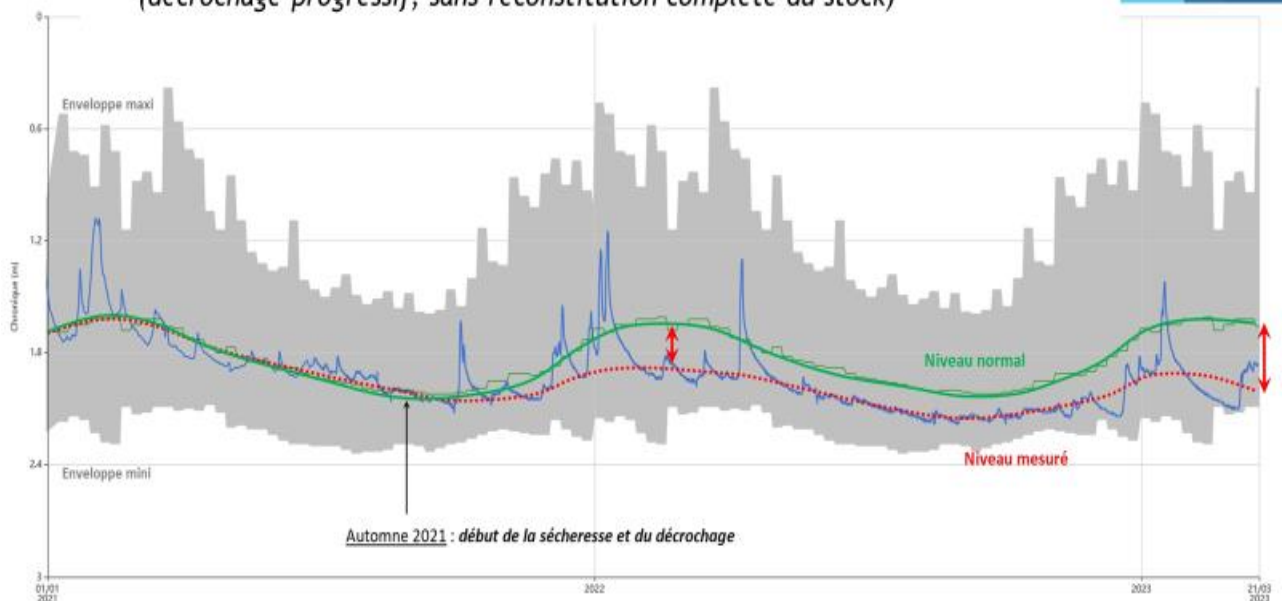
- **Fin février = niveaux de juillet 2022** (et minimum historique de février atteint)
- **Mi-mars = niveaux de juin 2022**



## 2) PIEZOMETRIE - Exemple de suivis piézométriques

Piézomètre à Rémalard - Craie du Cénomani (Crétacé)

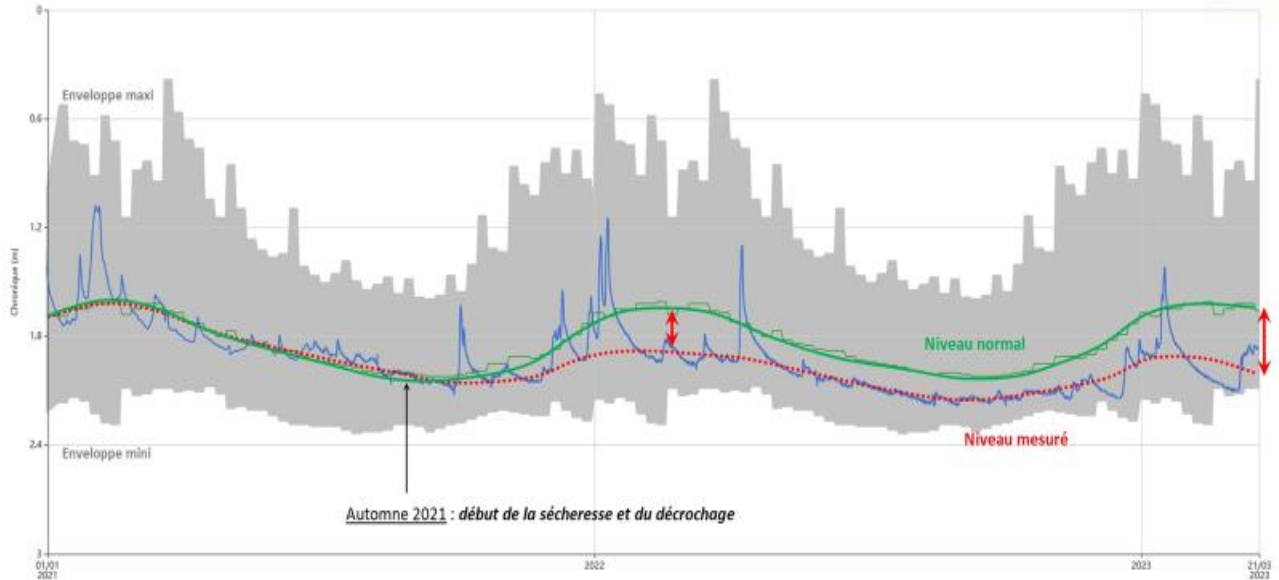
- Visualisation de la **sécheresse pluriannuelle** (depuis automne 2021)  
(décrochage progressif, sans reconstitution complète du stock)



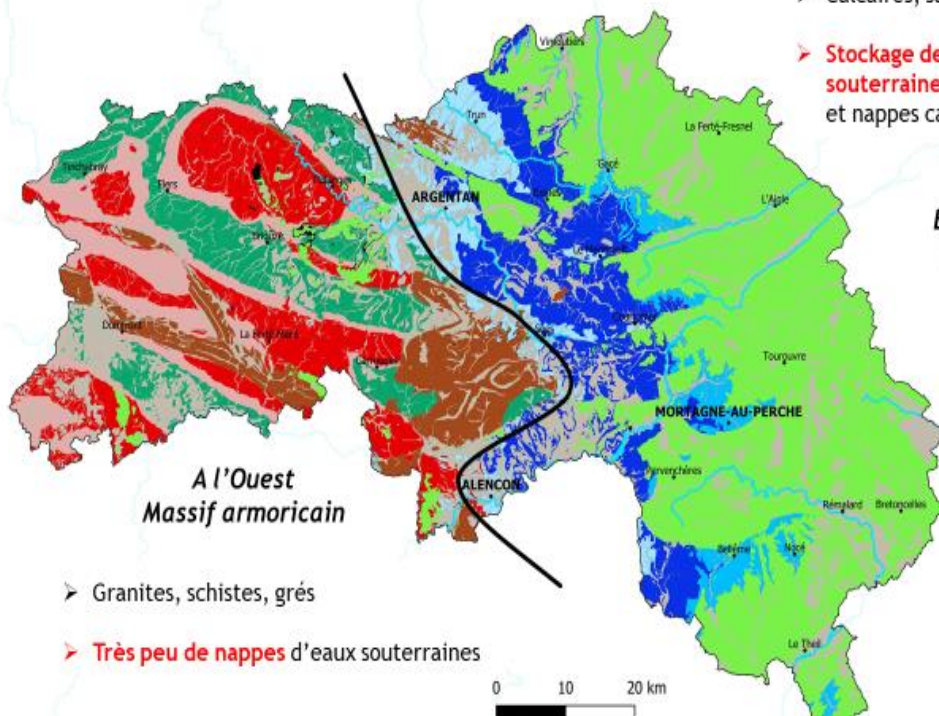
## 2) PIEZOMETRIE - Exemple de suivis piézométriques

Piézomètre à Rémalard - Craie du Cénomanién (Crétacé)

- **Fin février = niveaux de juillet 2022** (et minimum historique de février atteint)
- **Mi-mars = niveaux de fin avril - début mai 2022**



## 2) PIEZOMETRIE - RAPPELS GEOLOGIQUES



- Calcaires, sables, marnes, argiles
- **Stockage de l'eau en nappes d'eaux souterraines multicouches** (nappes libres et nappes captives)

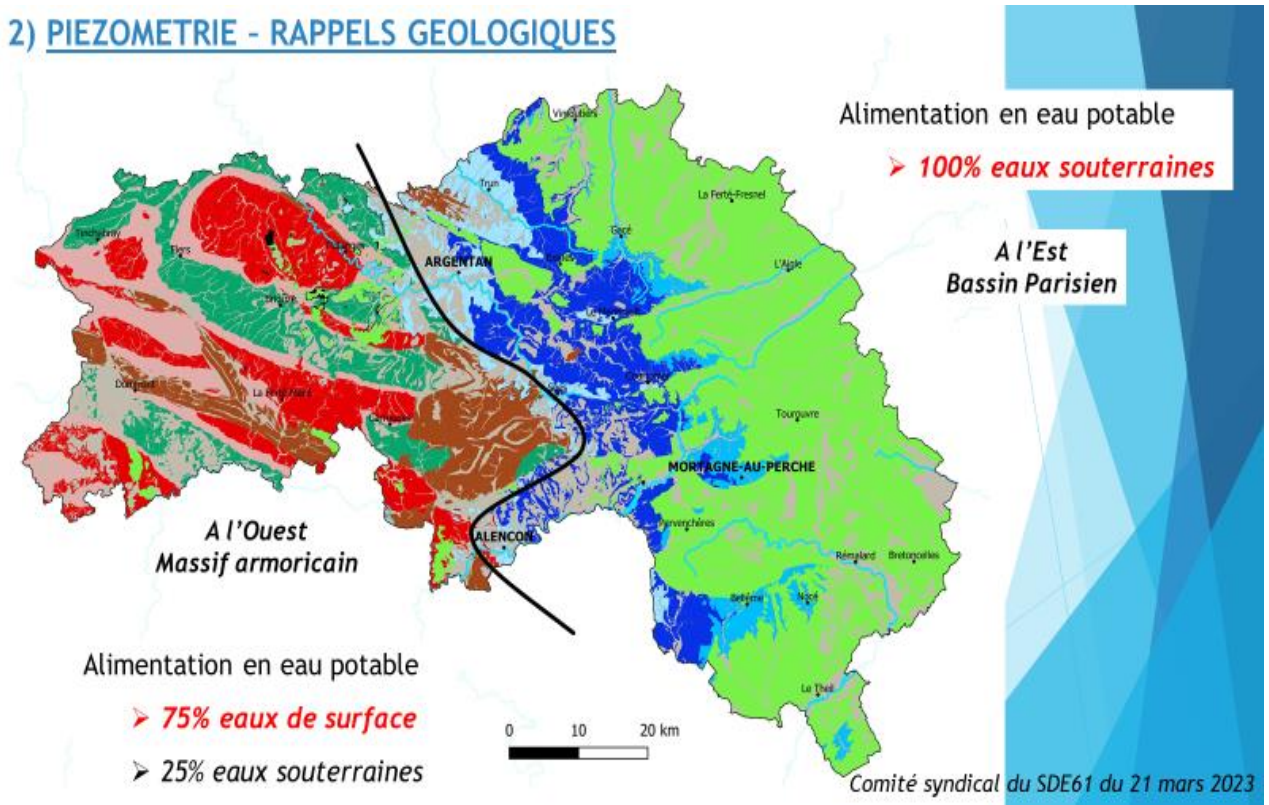
A l'Est  
Bassin Parisien

A l'Ouest  
Massif armoricain

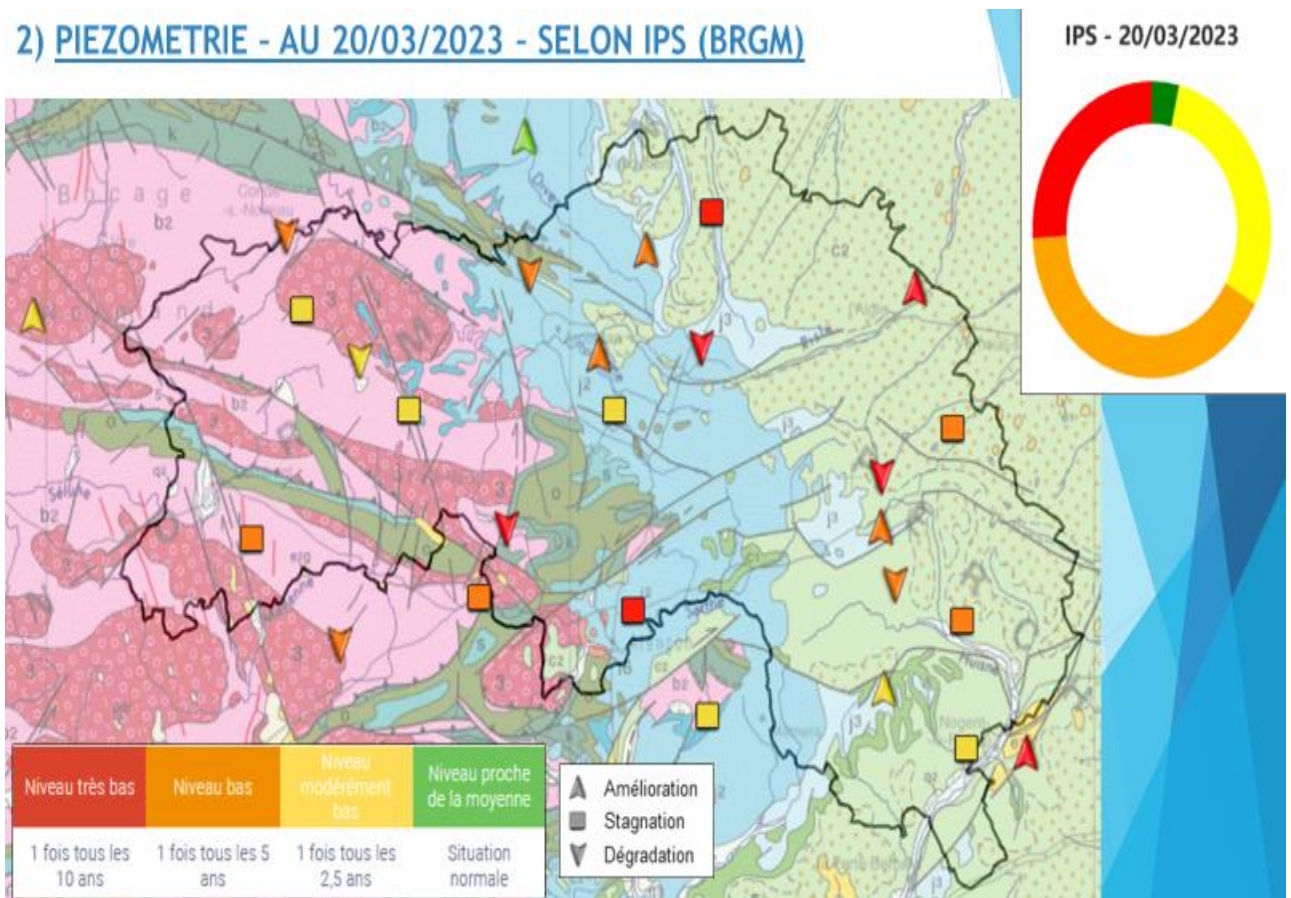
- Granites, schistes, grès
- **Très peu de nappes** d'eaux souterraines

Comité syndical du SDE61 du 21 mars 2023

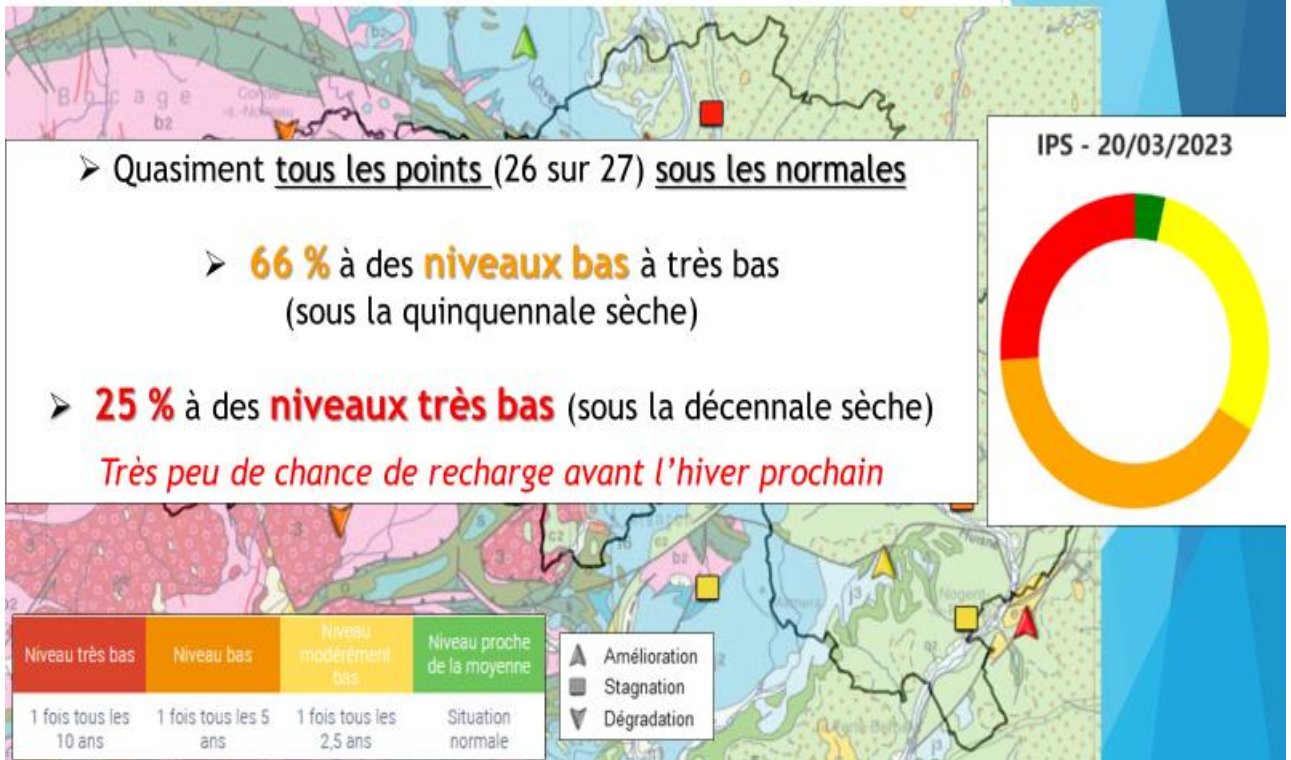
## 2) PIEZOMETRIE - RAPPELS GEOLOGIQUES



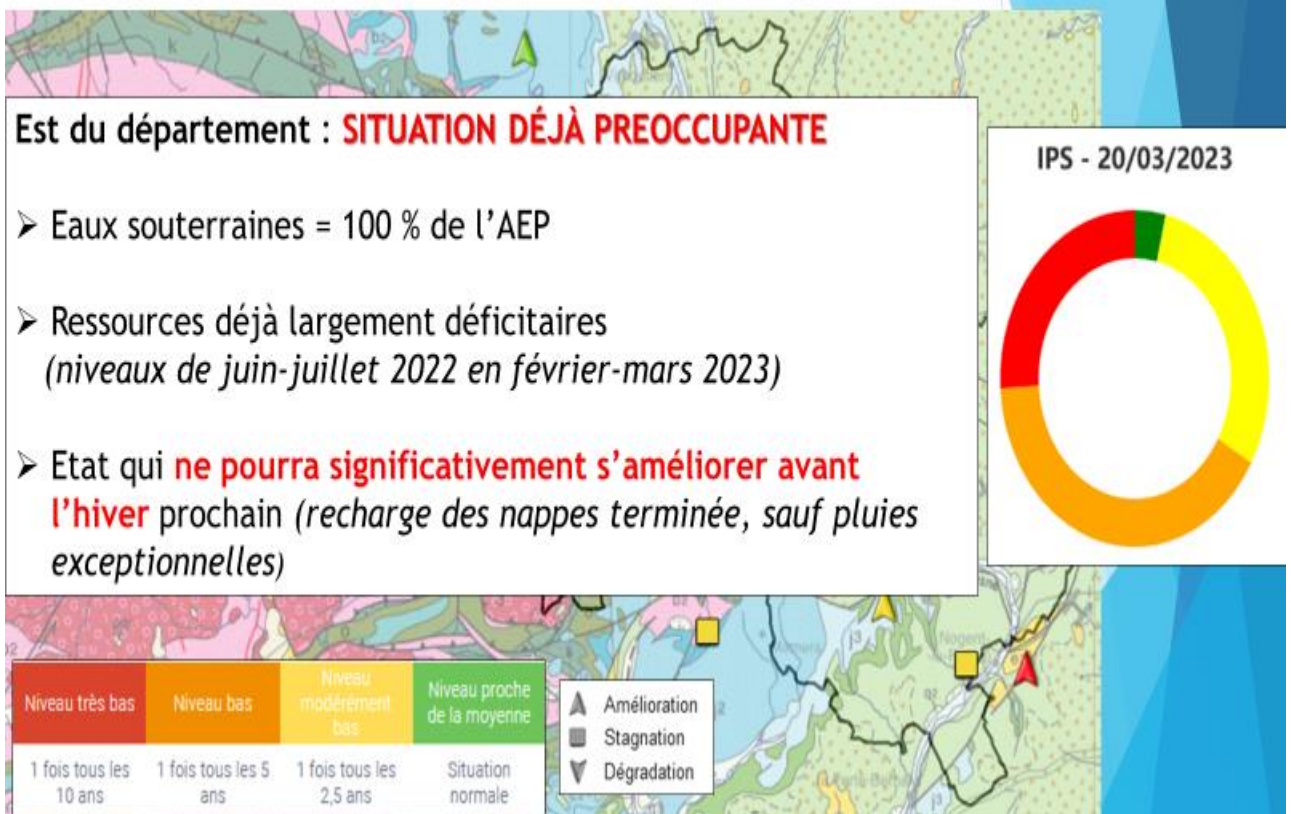
## 2) PIEZOMETRIE - AU 20/03/2023 - SELON IPS (BRGM)



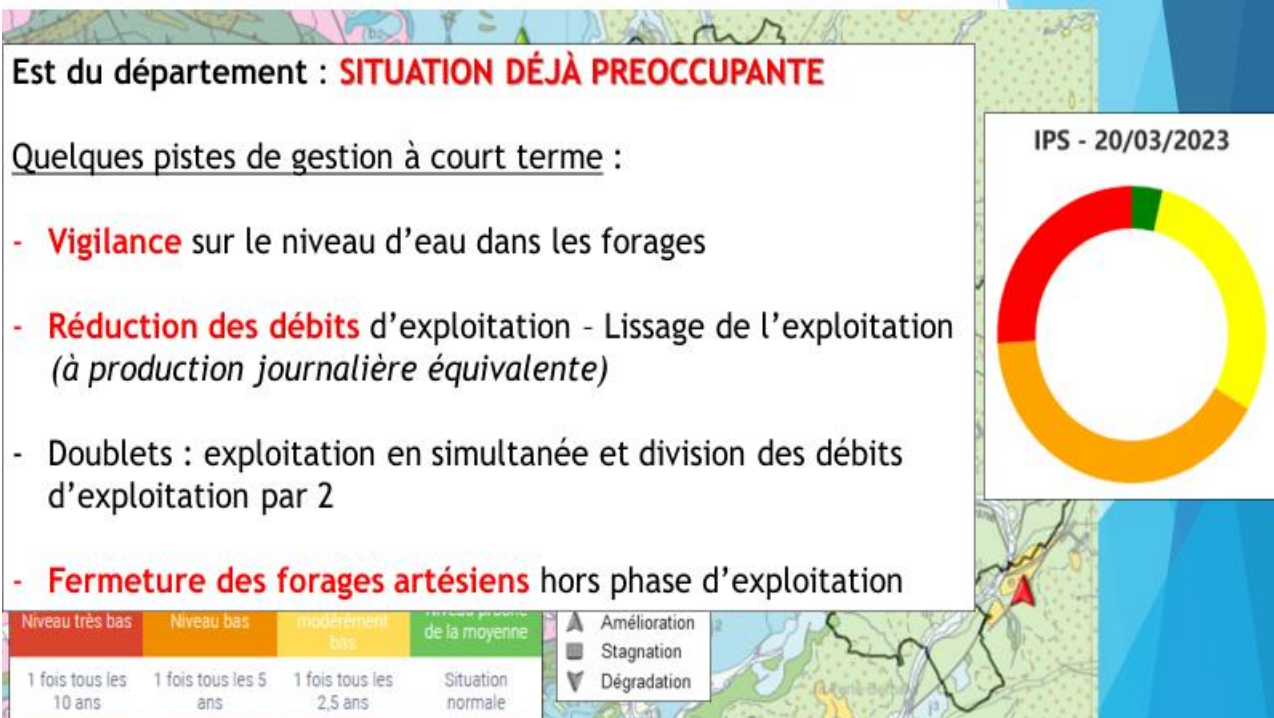
## 2) PIEZOMETRIE - AU 20/03/2023 - SELON IPS (BRGM)



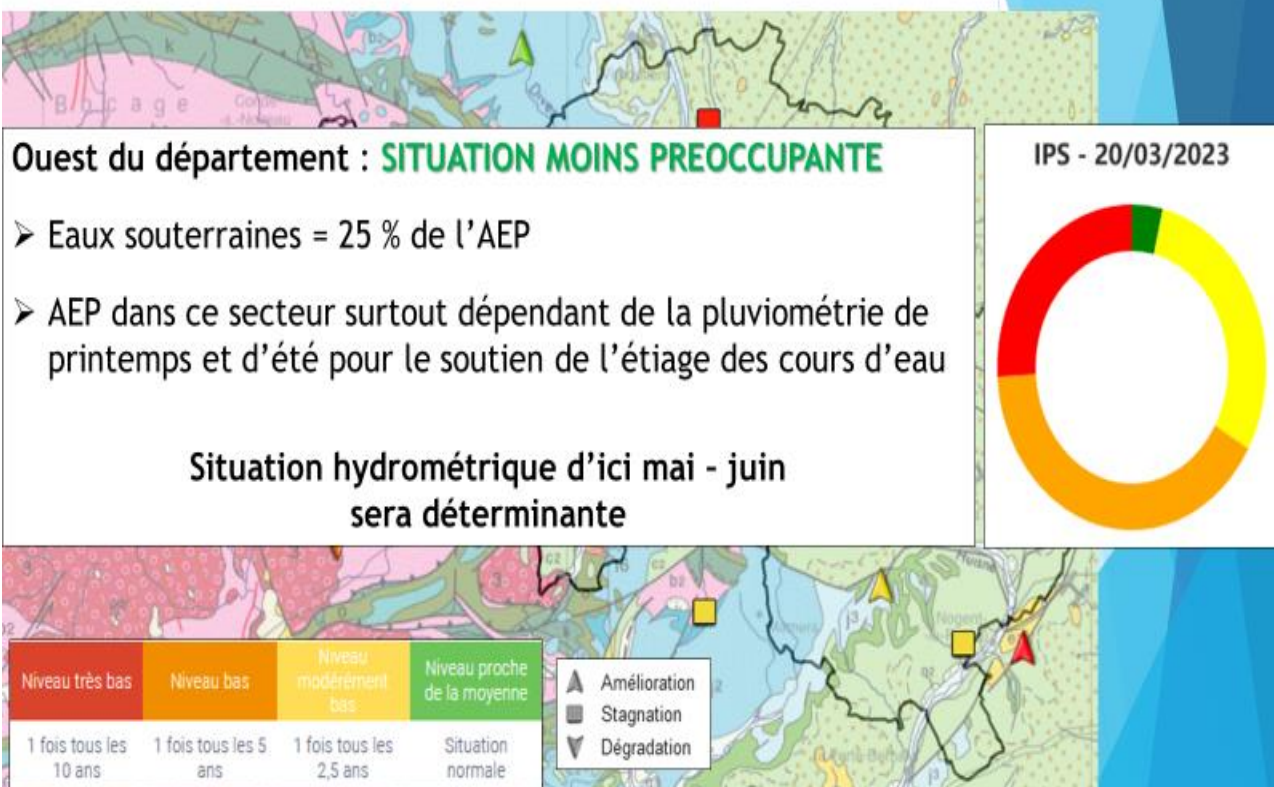
## 2) PIEZOMETRIE - AU 20/03/2023 - SELON IPS (BRGM)



## 2) PIEZOMETRIE - AU 20/03/2023 - SELON IPS (BRGM)



## 2) PIEZOMETRIE - AU 20/03/2023 - SELON IPS (BRGM)



## 2) PIEZOMETRIE - AU 20/03/2023 - SELON IPS (BRGM)



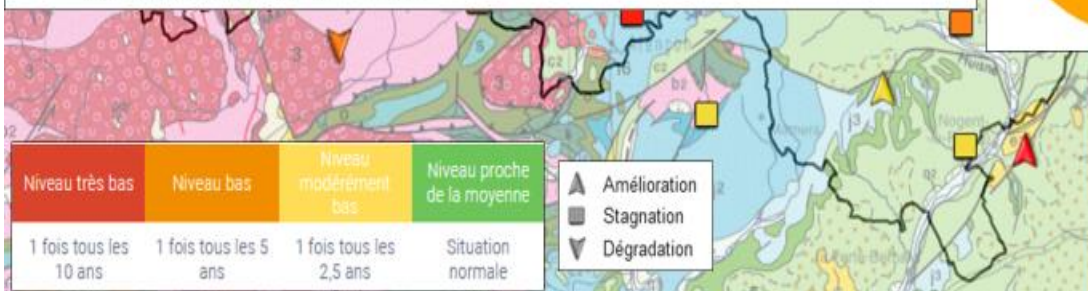
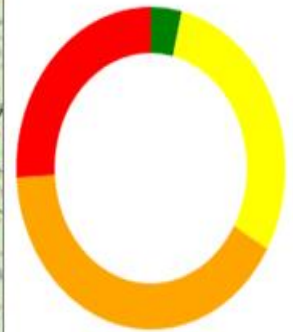
Dans tous les cas :

- **Remontées des difficultés** au SDE

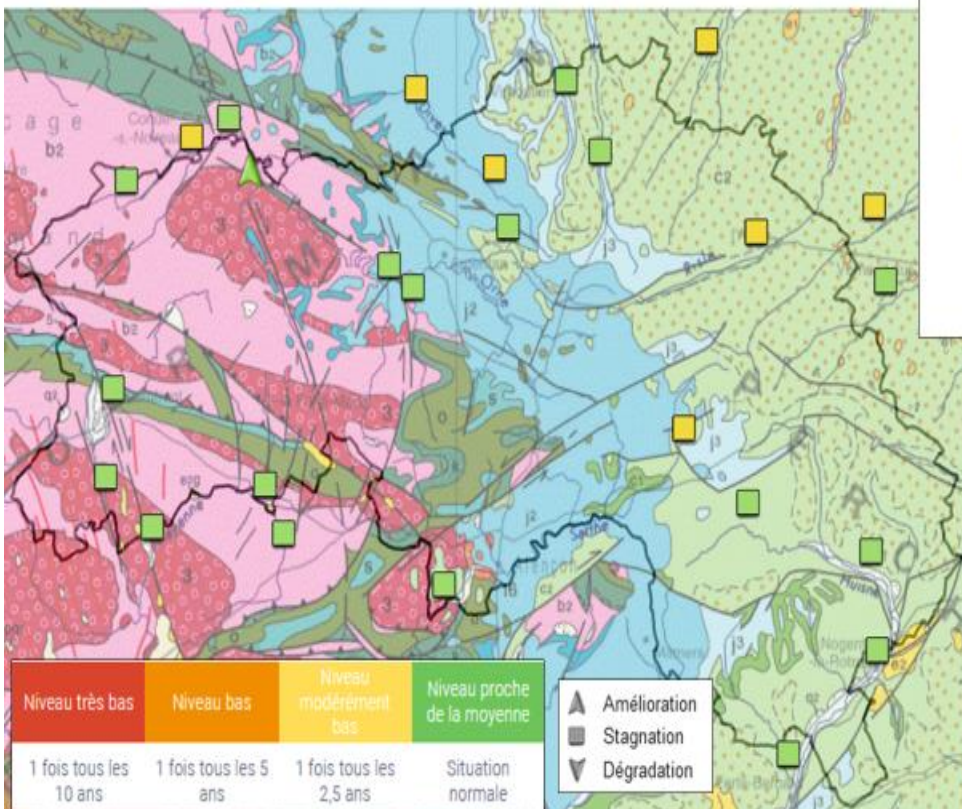
mais aussi aux services de l'Etat qui n'ont pas connaissance des difficultés **(et donc des enjeux de sécurisation)**

= Préfecture - DDT - ARS

IPS - 20/03/2023



## 3) HYDROLOGIE - AU 20/03/2023 - Dernière valeur



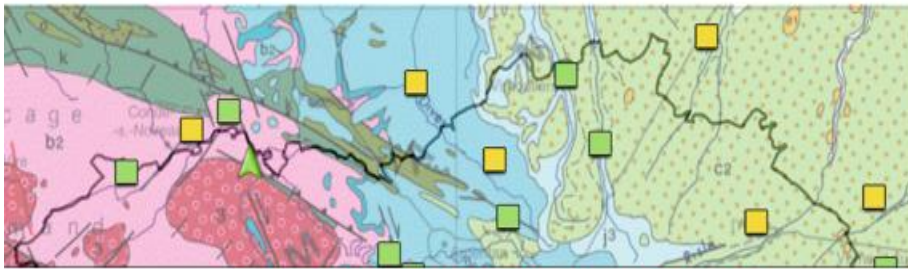
Carte de Situation - 20/03/2023





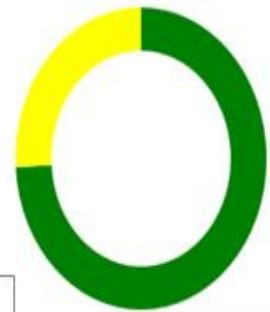
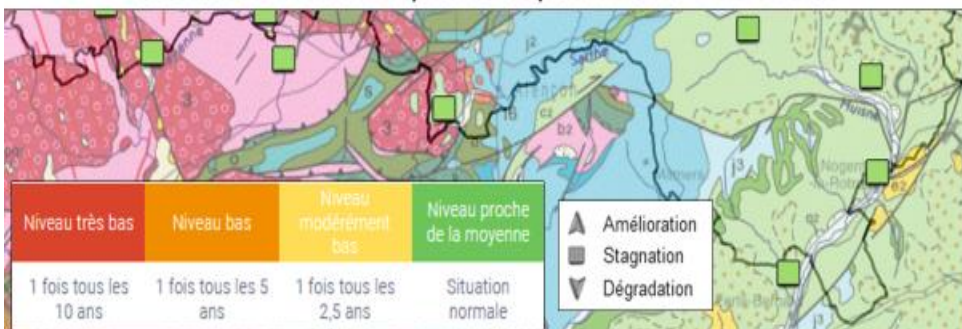
### 3) HYDROLOGIE - AU 20/03/2023 - Dernière valeur

Carte de Situation - 20/03/2023



SITUATION PROCHE DE LA NORMALE

Mais seulement grâce aux précipitations de début mars, situation très critique/exceptionnelle fin février



### 3) HYDROLOGIE - AU 20/03/2023 - Dernière valeur

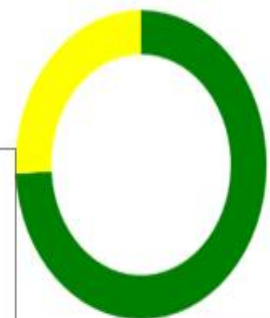
Carte de Situation - 20/03/2023



SITUATION PROCHE DE LA NORMALE

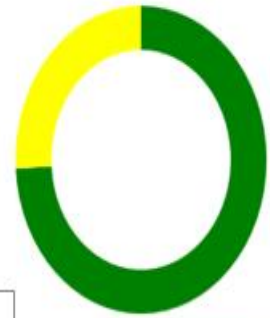
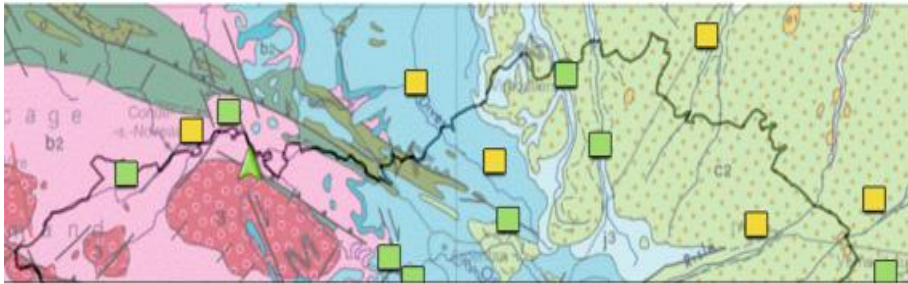
MAIS, ATTENTION :

1. Ne **pas compter sur un fort soutien d'étiage par les nappes** (décrues d'autant plus rapides)
2. Précipitations de printemps/été seront déterminantes (pluies d'hiver peu prépondérantes pour l'hydrologie d'été)

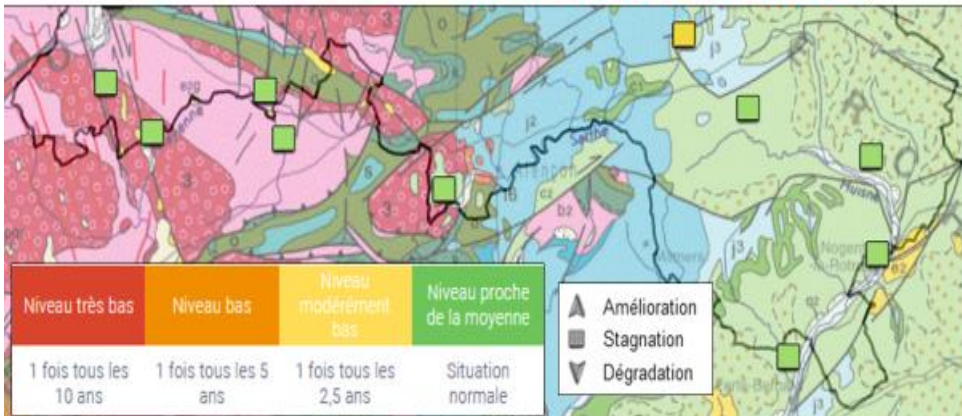


### 3) HYDROLOGIE - AU 20/03/2023 - Dernière valeur

Carte de Situation - 20/03/2023



Situation hydrométrique à suivre de près dans les mois qui viennent (notamment en **Comité Ressource en Eau**)



## Perspectives (SDE)

### ➤ Sécurisation AEP (quantitative **ET** qualitative)

= **diversification** des sources d’approvisionnement

- en **nature** (eaux superficielles/souterraines)
- en **inertie - réactivité**  
(réactions aux épisodes de sécheresse dans des temporalités différentes)

Concrètement :

Ouest : augmentation de la part en eaux souterraines

Est : augmentation de la part en eaux souterraines à grande inertie (nappes captives)



Comité syndical du SDE61 du 21 mars 2023

## Perspectives (SDE)

### ➤ Lancement de l'Observatoire de l'Eau de l'Orne

- ✓ Données **QUALITE**  
= captages prioritaires SDE, suivis sanitaires ARS, qualitomètres BRGM
- ✓ Données **QUANTITE**  
= piézométrie SDE, hydrologie DREAL, pluviométrie MétéoFrance
- ✓ **Valorisation des données des RPQS** à l'échelle départementale  
= production d'indicateurs d'aide à la décision
- ✓ Données d'exploitation des captages de production  
= **pilotage du parc de production** (suivis, diagnostics, réhabilitations)



Comité syndical du SDE61 du 21 mars 2023

## Perspectives (Collectivités)

### ➤ Baisse de consommation (sobriété) - Pistes de réflexion

- ✓ Communication, sensibilisation, financement de dispositifs économes auprès des abonnés (mousseurs = -30 à -50%, récupérateurs eau pluie, etc.)
- ✓ Renouvellement de réseaux (fuites)
- ✓ Rationalisation et baisse de consommation en eaux de process (usines)
- ✓ Réutilisation des eaux usées traitées (Plan « Eau », nouvelle réglementation)
- ✓ **Politique du prix** : progressivement et par étapes, passage d'un prix dégressif à un prix linéaire puis, in fine, **progressif**



Comité syndical du SDE61 du 21 mars 2023

## *Autres informations :*

Demain 22 mars, c'est la journée mondiale de l'eau, voici quelqu'une des affiches de la campagne 2023.



Le procès-verbal des bureaux syndical est toujours présent en fin de document

Les dates du prochain comité syndical :

- Mardi 13 Juin à 14:30
- La présentation du DOB en octobre
- Le vote du BP en décembre.

Le Président indique que l'annonce de la journée mondiale de l'eau nous rappelle que notre « or Bleu » est un bien précieux, qui va devenir de plus en plus rare et cher, nous devons le protéger, l'économiser.

Le changement climatique, doit aussi nous faire prendre conscience que l'accès à l'eau potable, n'est pas plus seulement une problématique des pays du tiers monde. Elle frappe à la porte des pays européens dont la France.

Une concurrence peut s'instaurer entre zones urbaines peuplées et zones rurales, le Sud de la France et les zones plus tempérées ou avec plus de réserves. L'eau, est indispensable à toute vie et activité.

Nous pourrons être amener à la partager, à définir des règles entre les différents usages et usagers. Des sujets sur lesquels nous reviendrons certainement lors de prochains comités.

Fin du comité à 16:35